Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

2024

Rapport annuel

2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

RECYCLER REUTILISER RE-PENSER REDUIRE
Régie SMICTOM
Communauté de communes de Serre-Ponçon

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Table des matières

Introduction **2**
Partie 1 Les indicateurs techniques **3**
Territoire et population 4
Les missions de la régie SMICTOM Serre-Ponçon 5
Les déchets pris en charge 7
Les moyens humains et véhicules 8
L'accueil des usagers et les moyens d'information 10
La prévention 11
La Ressourcerie 18
La pré-collecte 21
La collecte 25
Les déchèteries 29
Le traitement des déchets : L'ISDND 34
Le traitement des déchets : Taux de valorisation 38
Partie 2 Les indicateurs économiques et financiers **39**
Les indicateurs financiers 40
Partie 3 Réalisations 2024 & Projets 2025 ..... **47**
Réalisations 2024 et projets 2025 48

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Introduction

Depuis le 1er janvier 2017, pour donner suite à l'application de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Régie SMICTOM (Service Mutualisé Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Serre-Ponçon est le service déchet de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP).

Un Conseil d'Exploitation, composé d'un élu de chaque commune membre de la CCSP, se réunit régulièrement pour statuer sur le fonctionnement opérationnel du service.

Les décisions sont prises par délibération du conseil communautaire sur proposition du conseil d'exploitation.

Sa présidente est Mme Chantal EYMEOUD, le vice-président aux déchets est M. VOLLAIRE et M. AUDIER est le président du conseil d'exploitation de la Régie SMICTOM Serre-Ponçon.

Ce rapport annuel présente son bilan d'activité pour l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Partie 1
Les indicateurs techniques

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Territoire et population

Région : PACA
Départements : Hautes Alpes (05) et Alpes de Haute Provence (04)

17 communes

Altitude moyenne : 1 100 m

Superficie : 609 km²

Habitants (2023) : 16 850
Densité : 28 hab./km²
Habitants DGF (2023) : 26 895

La régie SMICTOM Serre-Ponçon assure la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des 17 communes du territoire.

C'est un territoire **rural de montagne** avec une **activité touristique importante**. En effet, le territoire compte trois stations de sports d'hiver et de nombreuses infrastructures autour du Lac de Serre-Ponçon et du plan d'eau d'Embrun.

Le territoire compte 17 communes pour **16 852** habitants permanents (soit + 0,01% par rapport à 2023) (population municipale INSEE 2024) et **26 968** habitants DGF (soit + 0,27 % par rapport 2023). La population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), est une majoration forfaitaire de la population municipale, de manière à tenir compte des résidences secondaires et des aires d'accueil des gens du voyage.

	2024 *(En vigueur au 1er janvier 2024)*	
Commune	**pop municipale (hab)**	**pop DGF (hab)**
Baratier	631	929
Châteauroux-les-Alpes	1 212	1 527
Chorges	3 065	3 847
Crévoux	123	303
Crots	1 136	1 491
Embrun	6 404	8 890
Les Orres	519	3 593
Pontis	95	203
Prunières	306	468
Puy-Saint-Eusèbe	185	268
Puy-Sanières	274	360
Réallon	246	772
Saint-André-d'Embrun	702	932
Saint-Apollinaire	201	353
Saint-Sauveur	505	790
Le Sauze-du-Lac	153	260
Savines-le-Lac	1 095	1 982
TOTAL	**16 852**	**26 968**

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Les missions de la régie SMICTOM Serre-Ponçon

La régie SMICTOM Serre-Ponçon est le service de la CCSP en charge de la gestion déchets. C'est une régie à autonomie financière au sein de la Communauté de communes de Serre-Ponçon. Le Service Public de collecte et de traitement des déchets ménagers est un service local, rendu obligatoire par la réglementation, et proposé par les collectivités locales aux usagers. Elle assure en régie directe les compétences de **collecte, traitement, valorisation et réemploi** des déchets ménagers et assimilés (DMA). Elle est également en charge des prestations suivantes :

Prévention des déchets **:**

Programmes de prévention, animations, accompagnement d'évènements, accompagnement des professionnels dans la gestion de leurs déchets, …

Pré-collecte **:**

Maintenance des PAV (Points d'Apports Volontaires), ramassage des dépôts sauvages, …

Collecte :

Collecte des différents flux de déchets (Ordures Ménagères résiduelles, multimatériaux, verre et carton).

Traitement :

Traitement de ces flux de déchets.

Déchèteries :

Gestion des déchèteries d'Embrun et de Savines-le-Lac.

Ressourcerie :

Exploitation de la Ressourcerie.

ISDND :

Exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) : la présence d'une ISDND sur le territoire permet de limiter l'impact environnemental des déchets produits sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Depuis juin 2015, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a fait le choix de gérer la collecte de ses déchets en direct puis, en 2020 elle prend également en gestion direct le site d'enfouissement de Pralong.

Sur le site de Pralong à Embrun, le pôle déchet regroupe toutes les infrastructures de la Régie SMICTOM Serre-Ponçon :

Bâtiment administratif

Ressourcerie

Déchèteries

Plateforme de stockage

ISDND

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Les déchets pris en charge

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont des déchets produits par les ménages, les administrations publiques et les activités économiques (entreprises), et sont gérés par le service public de gestion des déchets (SPGD).

	TYPE DE DECHETS	MODE DE COLLECTE
	Ordures ménagères résiduelles (OMr) : *Il s'agit de la part des déchets ménagers qui ne sont pas recyclables. Généralement, ce sont les déchets restant après avoir effectué le tri sélectif et le tri des biodéchets.*	→ En PAV
	Déchets issus de la collecte sélective : *Emballages, papier, verre, cartons*	→ En PAV → En déchèteries
	Biodéchets alimentaires : *Les biodéchets alimentaires correspondent à la fraction fermentescible des déchets ménagers.* *Ils sont généralement constitués de restes de repas, de préparations de repas non consommées/périmées, etc.*	→ Sur les sites de compostage et de collecte
	Déchets occasionnels : *Les déchets occasionnels sont des déchets ménagers qui sont produits de manière plus épisodique. De par leur volume ou leur poids, ils ne peuvent généralement pas être pris en compte par la collecte des ordures ménagères et doivent donc être déposés en déchèterie. (Plus de détail voir §**Les déchèteries**)*	→ En déchèteries

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Les moyens humains et véhicules

1. Les moyens humains

L'équipe de la régie SMICTOM Serre-Ponçon est composée en moyenne d'une quarantaine d'agents répartis sur 6 pôles. Sur l'année 2024, 55 agents ont été comptabilisés (-1,8% par rapport à 2023, Ressourcerie inclue).

Organigramme juillet 2024

CCSP SMICTOM

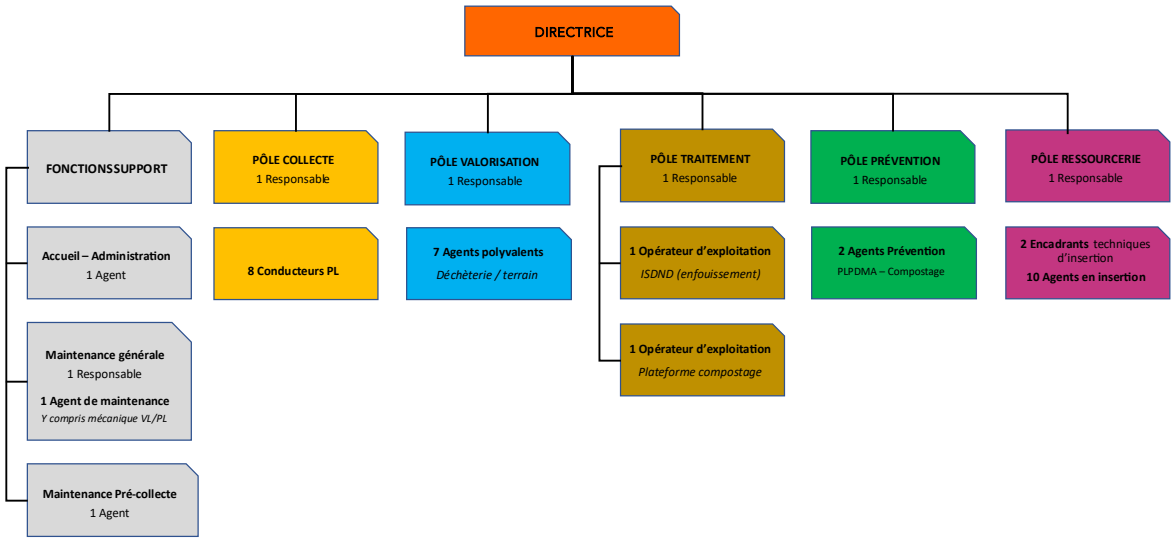

Typologie des contrats :

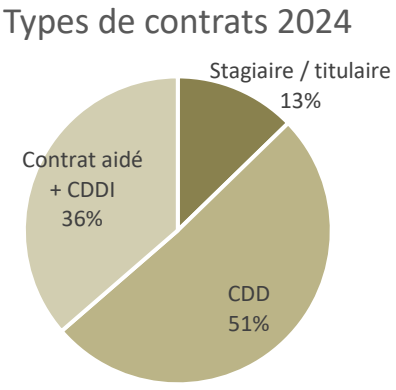

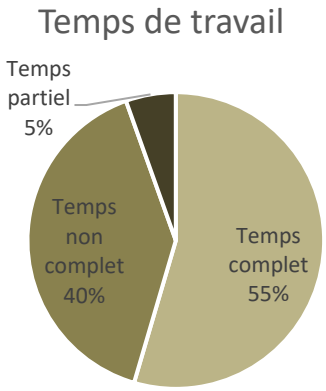

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Indicateurs sur les accidents de travail

455 jours d'absence pour maladie ordinaire en 2024, soit 67% des jours d'absence

11 accidents de travail soit 227 jours d'absence pour accidents de travail

Formations

118 jours ont été consacrés aux formations en 2024

Comité Social Territorial (CST)

En 2024, **3 réunions du CST** ont eu lieu pour évoquer les sujets en lien avec les conditions de travail des agents

2. Les véhicules

Pour assurer le service sur l'ensemble du territoire, le parc de véhicules est composé des véhicules suivants :

Pré-collecte :	5	Déchèteries :	2
Collecte :	7	ISDND :	1 / 1
Maintenance :	1	Autres véhicules :	5

3. Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires réalisés en 2024 sont les suivants :

- Electrique
- Alarme incendie
- Extincteurs
- Levage (palan ressourcerie)
- VGP des engins (camions grue, BOM, engins de chantier) et EPI (dont lignes de vie)

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

L'accueil des usagers et les moyens d'information

L'accueil des usagers

Les usagers sont invités à se présenter à l'accueil de la régie SMICTOM Serre-Ponçon pour acheter du compost, récupérer des collecteurs d'huiles alimentaires, des sacs à vrac ou pour tout autre renseignement relatif à la gestion des déchets et leur valorisation. Ils peuvent également adresser leurs questions, remarques et réclamations à l'accueil de la régie SMICTOM Serre-Ponçon, par téléphone ou par email.

Régie SMICTOM Serre-Ponçon
20 route du Bramafan
05200 Embrun

Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00
et de 14h à 17h00

Accueil téléphonique :
04 92 43 76 27

Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00
et de 14h à 17h00

https://www.ccserreponcon.com

smictom@ccserreponcon.com

En 2024, il y a eu plus de 900 appels au standard de la régie SMICTOM Serre-Ponçon, dont 60 % venaient de particuliers. Les appels concernaient principalement la Ressourcerie (38%), le pôle Prévention (21%) et le pôle Valorisation (16%). D'ailleurs, plus de 150 RDV ont été pris pour une collecte à domicile par la Ressourcerie.

Les moyens d'information

La régie SMICTOM Serre-Ponçon utilise différents moyens d'information et de communication pour informer ses usagers. Parmi ces moyens, le site internet de la collectivité est utilisé diffuser des informations générales, avec une page dédiée aux déchets sur laquelle certains documents sont disponibles (Rapports annuels, PLPDMA, informations de prévention, etc.). Les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) sont également utilisés, ainsi que la revue intercommunale Serre-Ponçon. Pour des communications plus spécifiques, des réunions publiques peuvent être organisées, de même que des communiqués de presse, de l'affichage, ou encore des diffusions de façon écrite par courrier ou par email. De plus, l'information est relayée par les communes membres.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

La prévention

1. Le PLPDMA

01/04/2025	Adoption par le conseil communautaire
2025-2030	Période couverte par le PLPDMA
5	Axes
14	Actions

Le 1er décembre 2020, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a voté son engagement à réaliser son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Etabli pour une durée de 6 ans et révisable tous les ans, il s'agit d'un document réglementaire visant à réduire les quantités de déchets ménagers produits sur le territoire.

Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), composée de différents représentants du territoire, a été constituée dans le but d'intégrer le point de vue des différents acteurs du territoire, d'enrichir les actions de prévention et de co-construire une partie du plan d'action de ce programme. Cette commission s'est réunie à plusieurs reprise à l'automne 2024 lors d'ateliers participatifs, dans le but de faire émerger des actions concrètes qui pourront être mises en place.

De plus, le PLPDMA doit contribuer aux objectifs de réduction des déchets fixés au niveau national et régional. L'état des lieux réalisé pour l'élaboration du PLPDMA des types et quantités de déchets produits, permet de fixer les objectifs généraux de ce programme de prévention des déchets ménagers et assimilés :

- Réduire de -15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.
- Réduire de -50% les quantités de DMA/DND-NI[1] en enfouissement en 2025 par rapport à 2010

Il s'agit d'objectifs minimaux à atteindre, il est toujours possible d'aller au-delà de l'objectif, d'autant plus que le PLPDMA est révisable tous les ans. Mais il est important de souligner que pour atteindre ces objectifs, nous avons tous un rôle à jouer par des gestes simples du quotidien : particuliers, associations, industriels, entreprises, commerçants, artisans, collectivités, etc.

Ce programme a été soumis à l'avis des habitants lors d'une consultation publique qui a eu lieu en mars 2025, avant son adoption par le conseil communautaire en avril 2025.

[1] DND-NI : Déchets non dangereux et non inertes

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

2. Le compostage

2 101 Composteurs individuels
87 Sites de compostage partagés dont 58 sur PAV
52 Professionnels équipés

Le compostage permet de transformer les déchets fermentescibles (déchets de jardin et de cuisine) en fertilisant. Les foyers, résidences et professionnels qui en font la demande sont équipés moyennant une participation financière.

Les déchets verts, sont collectés par le biais des déchèteries. Concernant les biodéchets alimentaires, la régie SMICTOM Serre-Ponçon développe une stratégie de gestion séparée des biodéchets qui repose sur plusieurs axes :

- Le compostage individuel
- Les sites de compostage partagés
- Le compostage chez les professionnels
- La collecte séparée des biodéchets

Le compostage individuel

La régie SMICTOM Serre-Ponçon développe depuis 2004, une politique de compostage individuel. Elle propose des composteurs individuels en bois et des lombricomposteurs en plastique pour les appartements. Chaque livraison de composteur ou lombricomposteur s'accompagne d'une réunion d'information, dispensée par un guide composteur, sur la technique de compostage :

- ✓ Montage du composteur,
- ✓ Utilisation du composteur,
- ✓ Utilisation du compost obtenu.

Entre 2004 et 2024, ce sont 2 101 composteurs dont 20 lombricomposteurs qui ont été distribués ; soit 28 % des maisons individuelles équipées.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Les sites de compostage partagés

Le déploiement du compostage sur le territoire passe également par la mise en place de sites de compostage partagés. Ces sites sont majoritairement installés sur les points d'apport volontaire (58 PAV équipés en 2024), mais ils sont également présents sur des copropriétés (25 sites) et 4 sites sont hors PAV et hors copropriétés, pour un total de 87 sites de compostage partagé.

Ces sites bénéficient d'un suivi régulier, assuré par la collectivité, ce qui permet de maintenir leur bonne activité. Le compost ainsi obtenu est alors mis à disposition des habitants sur les sites de compostage.

Des animations / rencontres sont régulièrement faites au niveau des sites de compostage et les habitants sont au rendez-vous. La régie SMICTOM Serre-Ponçon organise par exemple des Apéro' ou goûters compost au niveau des sites de compostage. Ces ateliers, ouverts à tous, sont un moment convivial pour aborder la thématique du compostage : du dépôt des déchets fermentescibles à l'obtention du compost et à son utilisation.

Le compostage professionnel

La régie SMICTOM Serre-Ponçon accompagne également les établissements de restauration collective et les professionnels qui souhaitent développer le compostage. Lors de l'implantation des sites, le personnel de l'établissement est formé à l'utilisation des composteurs ainsi que du compost obtenu. Un suivi régulier des différents sites est réalisé afin d'accompagner au mieux les établissements dans la gestion de leurs biodéchets et l'utilisation du compost obtenu.

A ce jour 52 établissements sont équipés pour le compostage.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

La collecte séparée des biodéchets

En complément des différents types de compostage, une étude de faisabilité pour la mise en place d'une collecte des biodéchets a été réalisée par un bureau d'étude externe. Son objectif était de déterminer la faisabilité technique, juridique et financière d'une telle collecte, sur les zones où le compostage de proximité n'est pas envisageable. Il a ainsi été décidé d'implanter 54 points de collecte sur l'axe de la RN allant de Chorges à Châteauroux les Alpes ainsi qu'en station. Le gisement ainsi captable à l'horizon 2030 serait de 508 tonnes annuelles.

Suite au test non concluant de la collecte des biodéchets par le biais de colonnes aériennes, il a été décidé de collecter les biodéchets par le biais de composteurs grutables. Les biodéchets collectés par ce biais seront traités sur la plateforme de compostage construite fin 2024 sur le site de Pralong, dès lors que celle-ci sera opérationnelle. La mise en place des composteurs grutables se fera au premier semestre 2025.

3. Accompagnement des manifestations éco-responsables

De nombreuses manifestations culturelles ou sportives sont organisées tout au long de l'année sur le territoire de la communauté de communes. La demande des organisateurs de bénéficier d'un accompagnement de la collectivité dans la gestion de leurs déchets est importante.

Ainsi, les organismes profitent de conseils du service Prévention, en amont de leurs manifestations, tant pour leurs besoins matériels que pour la réduction de leurs déchets (achat local, en vrac, remplacer les bouteilles d'eau par des points d'eau en libre-service…).

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

4. Sensibiliser le public

51 Animations en 2024
> 900 Personnes sensibilisées

Animations à destination de la population touristique

L'objectif est d'échanger avec la population touristique mais également permanente, sur les outils de prévention existants et de l'informer sur les modalités de tri sur notre territoire. Les animations se présentent principalement sous forme de jeux ou d'ateliers afin de faciliter la discussion et l'échange.

Durant les vacances d'été (juillet-août), la régie SMICTOM Serre-Ponçon réalise des animations sur toutes les plages de son territoire (7).

Durant l'hiver (décembre à mars), la régie SMICTOM Serre-Ponçon réalise des animations en station.

En 2024, 6 animations de plages et 1 animation en station ont eu lieu.

Animations scolaires

Les enfants sont un vecteur puissant pour la sensibilisation à la prévention des déchets et à l'Environnement. Ils représentent à la fois la nouvelle génération qui sera acteur dans la gestion des déchets mais aussi un lien primordial à travers leurs échanges avec leurs ascendants.

La Régie SMICTOM Serre-Ponçon propose chaque année de créer en collaboration avec les professeurs des projets pédagogiques au niveau des différentes écoles du territoire. L'ambassadrice prévention développe alors ses interventions autour de plusieurs thèmes :

- ✓ Le tri des déchets et leur recyclage,
- ✓ Le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ Le compostage et lombricompostage des déchets fermentescibles,
- ✓ La prévention ou comment réduire notre production de déchets,
- ✓ Le détournement de l'objet ou comment un déchet peut devenir ressource,
- ✓ Le réemploi avec la Ressourcerie,
- ✓ Le gaspillage alimentaire.

A l'issu des interventions en classe, une visite du site de Pralong (déchèterie, ancien casier ISDND, ISDND, Ressourcerie) est proposée afin de mettre en image ce qui a été abordé en classe.

En 2024, 7 classes ont eu une intervention sur la thématique du déchets (minimum 3 interventions par classe) au sein des différents établissements scolaires.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Organisation d'ateliers lors des évènements nationaux

Depuis 2011, la Régie SMICTOM Serre-Ponçon organise des manifestations dans le cadre des événements nationaux. En 2024, la collectivité a notamment réalisé des manifestations pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la Semaine Européenne du recyclage des piles, la Semaine Européenne du Développement durable et la Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Chaque manifestation permet d'approfondir un thème spécifique et permet de couvrir tous les aspects de la gestion des déchets : compostage, tri, réduction de la production de déchet, gaspillage alimentaire, détournement de l'objet, dons….

Participation et animation de stands sur des évènements locaux

Lors des événements locaux, la régie SMICTOM Serre-Ponçon anime des stands d'information. La thématique abordée varie selon la thématique de l'événement. Depuis 2003, la régie SMICTOM Serre-Ponçon participe aux marchés forains, à la foire bio Génépi, ...

Formations au tri des déchets dans les entreprises

La régie SMICTOM Serre-Ponçon accompagne les professionnels qui souhaitent mettre en place des actions en faveur d'une meilleure gestion de leur déchet : tri, compostage, réduction de la quantité de déchets produits… Ainsi, la collectivité propose à la fois une aide technique et une formation du personnel.

En 2024, la régie SMICTOM Serre-Ponçon a accompagné 17 professionnels.

5. Prêt de vaisselle et de matériel de pré-collecte

Vaisselle réutilisable

C'est dans le cadre du Plan Local de Prévention que la mise à disposition gratuite des éco-verres pour les manifestations a été développée. L'opération a été étendue au prêt de vaisselle réutilisable, afin d'éviter l'utilisation de vaisselle jetable. Cette opération est accessible à toutes les associations, organismes publics et privés et aux particuliers du territoire.

C'est ainsi qu'une centrale de prêt a été conçue en 2017, permettant à tout organisateur d'événement, d'emprunter gratuitement assiettes, couverts, plats de service, carafes, etc.

En 2024, près de 3 600 gobelets et 1 500 couverts ont été prêtés pour 27 évènements.

De nombreux organisateurs ont également fait le choix de se doter de leurs propres éco-verres.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

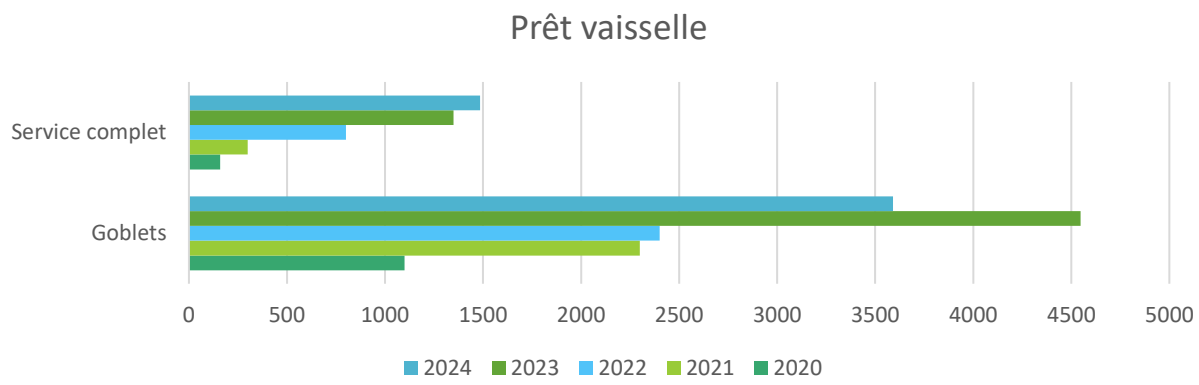

Matériel de pré-collecte

La Régie SMICTOM Serre-Ponçon met également à disposition gratuitement des contenants de pré-collecte (colonnes aériennes, Movea®, Collectubes®) pour les manifestations du territoire. En 2024, 21 manifestations ont utilisé le service de prêt de matériel.

6. Lutter contre le gaspillage alimentaire

L'action de lutte contre le gaspillage alimentaire s'est poursuivie durant l'année 2024 avec notamment des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Les animations autour du compostage sont également un bon moyen d'aborder le sujet du gaspillage alimentaire et de sensibiliser les usagers à ce sujet.

7. Indice de réduction des déchets (IRD)

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Pour calculer l'indice de réduction des déchets de l'année N, le tonnage de l'année N est multiplié par 100 puis divisé par le tonnage de l'année 2010.

En 2010, la CCSP comptait 16 communes pour 13 221 habitants permanents. En 2024, elle compte 17 communes pour 16 852 habitants permanents. L'indice de réduction des déchets (OM) a baissé entre 2023 et 2024, et est inférieur à 100. Cela signifie que la production d'ordures ménagères est inférieure en 2024 par rapport à 2010.

Année	2010	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage OM (T)	5 456	4 880	4 757	4 811	4 595	4 577
IRD (OM)	100	89,5	87,2	88,2	84,2	83,9

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

La Ressourcerie

100 % Des salariés accompagnés en sorties dynamiques
151 Clients en moyenne par jour d'ouverture
+7% De fréquentation du magasin par rapport à 2023
112 Tonnes collectées, dont :
84 % *Revendus*
14 % *Recyclés*

Ouverte depuis début 2014, la Ressourcerie a une double mission environnementale et sociale : La réduction des déchets par la collecte d'objets dont vous souhaitez vous débarrasser pour leur donner une seconde vie et, au niveau social, l'accompagnement socio-professionnel de salariés en parcours d'insertion.

Elle développe 4 activités principales :

- La Collecte à domicile ou par apports volontaires
- La Valorisation dans les différents ateliers
- La Vente au sein du magasin
- La Sensibilisation à la réduction des déchets

Agréée Atelier Chantier d'Insertion, le pôle Ressourcerie permet également à des personnes rencontrant des freins à l'emploi d'être accompagnées sur leur projet professionnel tout au long de leur contrat de travail.

1. L'activité Ressourcerie

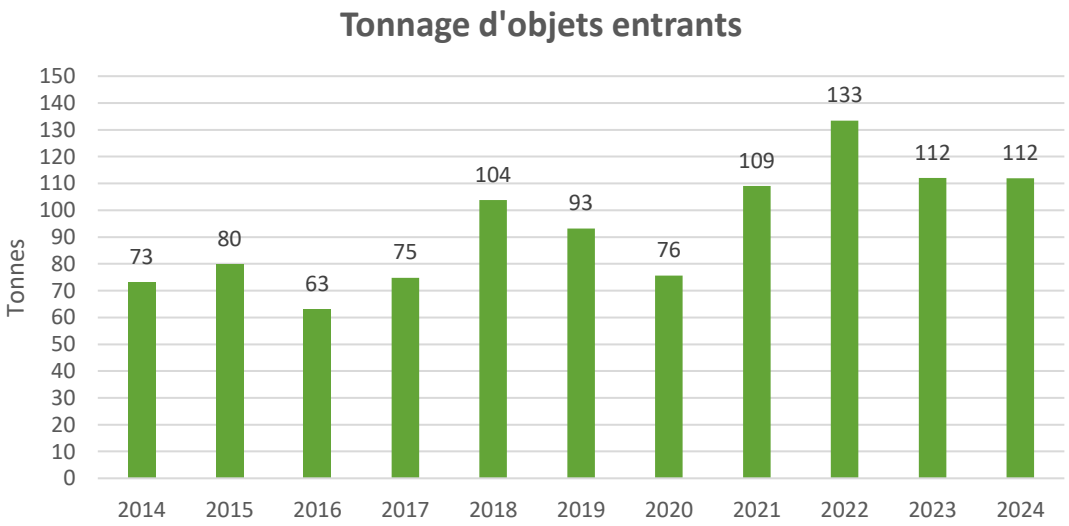

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

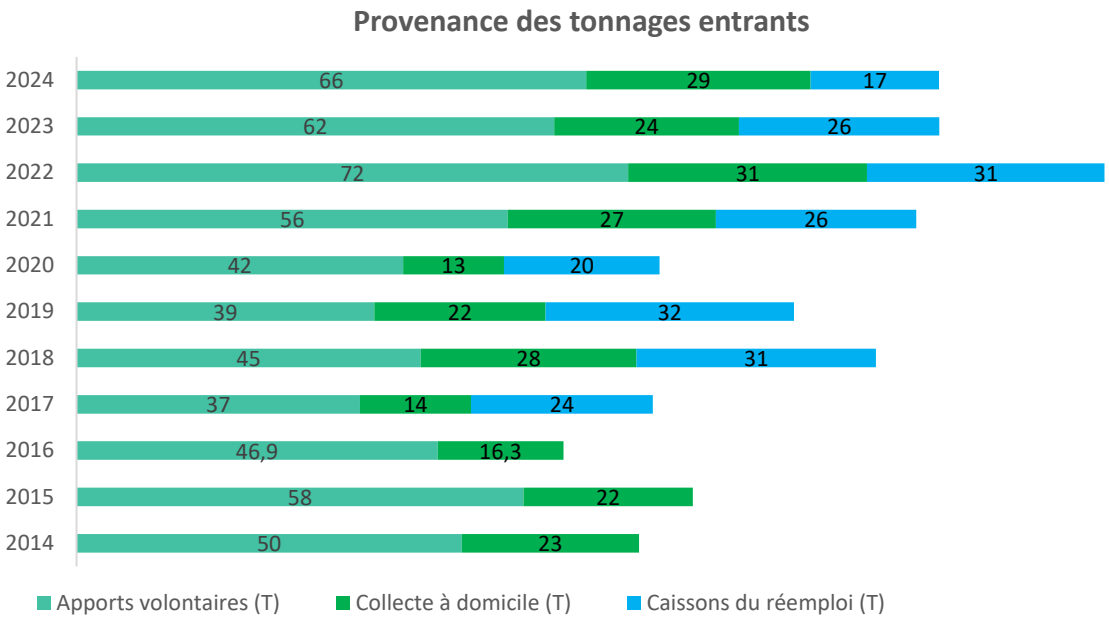

Cette année, les tonnages entrants sont constants par rapport à l'année 2023. Sur les 112T de matériel collecté, 59% du matériel provient d'apports volontaires en Ressourcerie, 15% provient des apports en caissons du réemploi installés en déchèterie et 26% provient de la collecte à domicile.

Globalement, les ventes par catégories restent dans le même ordre de grandeur. On peut toutefois noter que les sacs, les articles de sport et les articles de bricolage/jardinage se sont mieux vendus qu'en 2023, et que les ventes d'articles multimédias ont, quant à elles, un peu baissées.

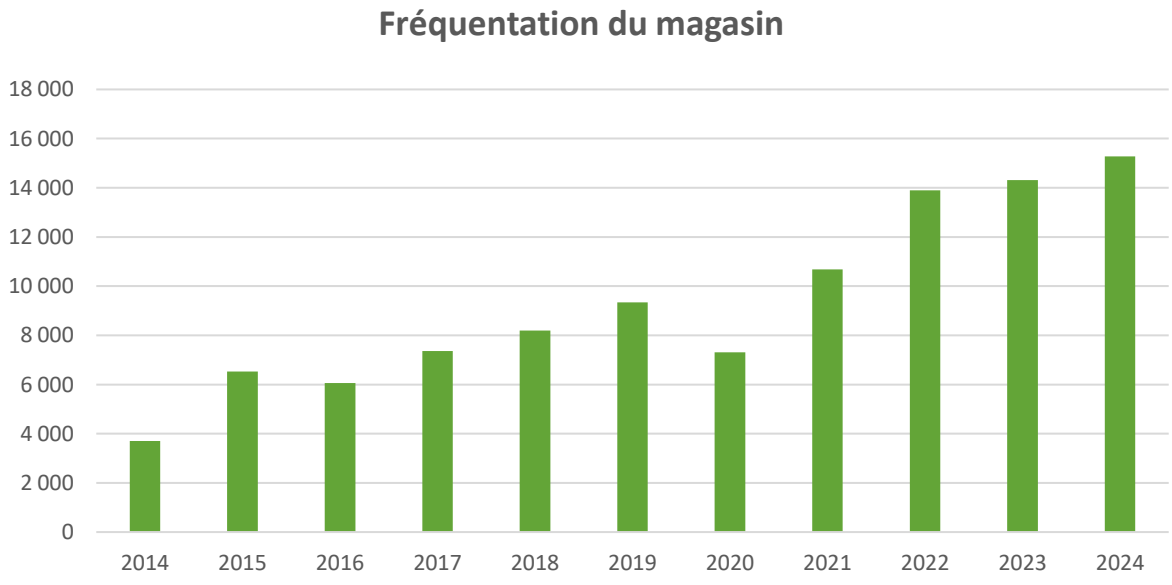

En 2024, l'augmentation de la fréquentation du magasin se poursuit : +7% par rapport à 2023. Cette augmentation vient confirmer la qualité du service rendu, mais également une prise de conscience croissante des enjeux de l'économie circulaire et de la réduction des déchets.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

2. L'activité insertion

Sur l'année 2024, ce sont 20 personnes au total qui ont pu bénéficier d'un parcours au cours duquel elles ont été accompagnées sur leur projet professionnel : 9 personnes ont débuté un parcours et 8 ont quitté la structure.

Sur ces 8 personnes sorties, 8 sont en sortie dynamique, c'est-à-dire des sorties pour un emploi durable, pour un emploi de transition, pour une formation, etc.

- **Une année qui reste positive, avec 100% de sorties positives et qui dresse un beau bilan des actions de formation réalisées : 4 sessions de formation, 16 agents concernés pour un total de 200 heures.**
- **Un réseau d'entreprises partenaires qui demeure important : 9 entreprises partenaires, 11 périodes d'immersion en entreprise réalisées pour un total de 114 jours.**

3. Bilan économique

L'augmentation des ventes continue en 2024 avec une augmentation de près de 10% par rapport à 2023, ce qui atteste d'une progression régulière des recettes.

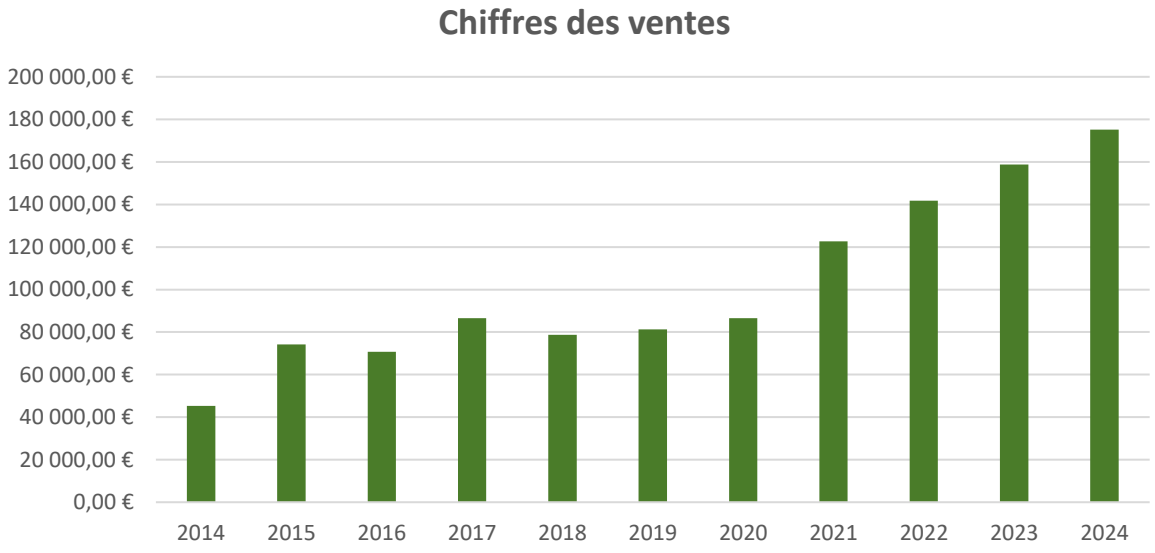

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

La pré-collecte

262 PAV
60 PAV Pro
1 044 Conteneurs au total

Sur le territoire de la CCSP, la collecte des déchets est effectuée en apport volontaires, par le biais de Point d'Apport Volontaire (PAV). Un PAV est un lieu où sont regroupés les conteneurs à déchets, lesquels peuvent être des conteneurs semi-enterrés ou des colonnes aériennes. Certains PAV sont dédiés aux professionnels.

1. Parc de conteneurs

Depuis 2013, le parc est composé uniquement de contenants « simple crochet » préhensibles par grue auxiliaire. La collecte se faisant par le biais de PAV, plus aucun bac roulant n'est disposé sur le territoire.

Au 31 décembre 2024, le parc est composé de 1 044 conteneurs dont 185 sont sur des PAV pro. L'évolution du nombre de PAV par rapport à l'année précédente est due au fait que certaines « spécificités » n'ont pas été comptées dans le calcul du nombre de conteneurs, contrairement aux années précédentes. Il s'agit par exemple des conteneurs situés sur les STEP (stations d'épuration) de Châteauroux-les-Alpes, d'Embrun et des Orres. De plus, cette évolution prend en compte les travaux de modification effectués sur certains PAV.

La répartition en fonction des communes est la suivante :

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

PAV hors Pro

Au 31 décembre 2024	Nbr de PAV	OM				Biflux				Verre				Carton					Total
		PAV équipé	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	PAV équipé	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	PAV équipé	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	PAV équipé	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	Benne cartons	
BARATIER	11	11	14	0	0	11	9	0	3	8	7	0	1	2	0	0	4	-	38
CHATEAUROUX-LES-ALPES	15	15	17	0	2	15	6	0	11	9	5	0	4	2	0	0	3	-	48
CHORGES	30	30	33	0	3	30	23	0	16	23	14	0	10	5	0	0	4	1	104
CREVOUX	5	5	8	0	0	5	4	0	2	3	3	0	0	2	0	0	3	-	20
CROTS	16	16	16	0	3	16	8	0	11	8	5	0	3	2	0	0	3	-	49
EMBRUN	81	79	74	13	1	80	40	9	38	52	27	3	23	13	0	1	14	-	243
LES ORRES	31	31	59	0	1	30	30	0	9	14	17	0	3	3	0	0	8	-	127
PONTIS	3	3	3	0	0	3	1	0	2	1	0	0	1	0	0	0	0	-	7
PRUNIERES	9	9	6	0	3	9	5	0	5	5	4	0	1	0	0	0	0	-	24
PUY-SAINT-EUSEBE	2	2	2	0	0	2	1	0	2	2	1	0	1	0	0	0	0	-	7
PUY-SANIERES	2	2	3	0	0	2	4	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	-	9
REALON	11	11	16	0	0	11	13	0	0	8	8	0	0	1	0	0	2	-	39
SAINT-ANDRE-D'EMBRUN	9	9	11	0	0	9	7	0	4	4	4	0	0	0	0	0	0	-	26
SAINT-APOLLINAIRE	3	3	3	0	0	3	3	0	1	3	2	0	1	0	0	0	0	-	10
SAINT-SAUVEUR	6	6	6	0	0	6	3	0	3	2	2	0	0	0	0	0	0	-	14
LE SAUZE-DU-LAC	4	4	5	0	0	4	5	0	2	4	3	0	1	0	0	0	0	-	16
SAVINES-LE-LAC	24	24	27	0	3	24	16	0	13	14	7	0	8	3	0	0	4	-	78
TOTAL	292	260	303	13	16	260	178	9	122	162	111	3	57	33	0	1	45	1	859
				tot	332			tot	309			tot	171				tot	47	
Taux équipement PAV		99%				99%				62%				13%					

PAV Pro

Au 31 décembre 2024	Nbr de PAV Pro	OM				Biflux				Verre				Carton					Total
		PAV équipé	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	PAV équipé	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	PAV équipé	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	PAV équipé	Conteneur semi-enterré	Conteneur enterré	Colonne aérienne	Benne cartons	
BARATIER	9	9	10	0	0	9	8	0	2	5	4	0	1	1	0	0	1	-	26
CHATEAUROUX-LES-ALPES	4	4	4	0	0	4	2	0	2	3	1	0	2	0	0	0	0	-	11
CHORGES	9	9	9	0	3	8	2	0	12	6	2	0	6	2	0	0	2	-	36
CREVOUX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CROTS	3	3	4	0	0	3	2	0	1	3	0	0	3	0	0	0	0	-	10
EMBRUN	19	19	21	0	0	19	10	0	9	7	3	0	4	4	0	0	4	-	51
LES ORRES	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	-	4
PONTIS	2	2	2	0	0	2	1	0	1	2	1	0	1	0	0	0	0	-	6
PRUNIERES	2	2	3	0	0	2	0	0	3	2	0	0	3	1	0	0	1	-	10
PUY-SAINT-EUSEBE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PUY-SANIERES	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	-	3
REALON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT-ANDRE-D'EMBRUN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT-APOLLINAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT-SAUVEUR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LE SAUZE-DU-LAC	4	4	4	0	0	4	1	0	3	3	0	0	3	1	0	0	1	-	12
SAVINES-LE-LAC	6	6	6	0	0	6	3	0	4	3	2	0	1	0	0	0	0	-	16
TOTAL	60	60	65	0	3	59	31	0	37	36	15	0	24	10	0	0	10	0	185
				tot	68			tot	68			tot	39				tot	10	
Taux équipement PAV		100%				98%				60%				17%					

Le taux déquipement des points d'apports volontaires (hors pro) ainsi que le ratio du nombre d'habitant par contenant sont donnés ci-dessous :

Données 2024	OM	MULTIMATERIAUX	VERRE	CARTON
Densité PAV (hab./PAV)	65	65	104	511
Densité PAV (hab. DGF/PAV)	104	104	166	817
Taux d'équipement des PAV (%)	99%	99%	62%	13%

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

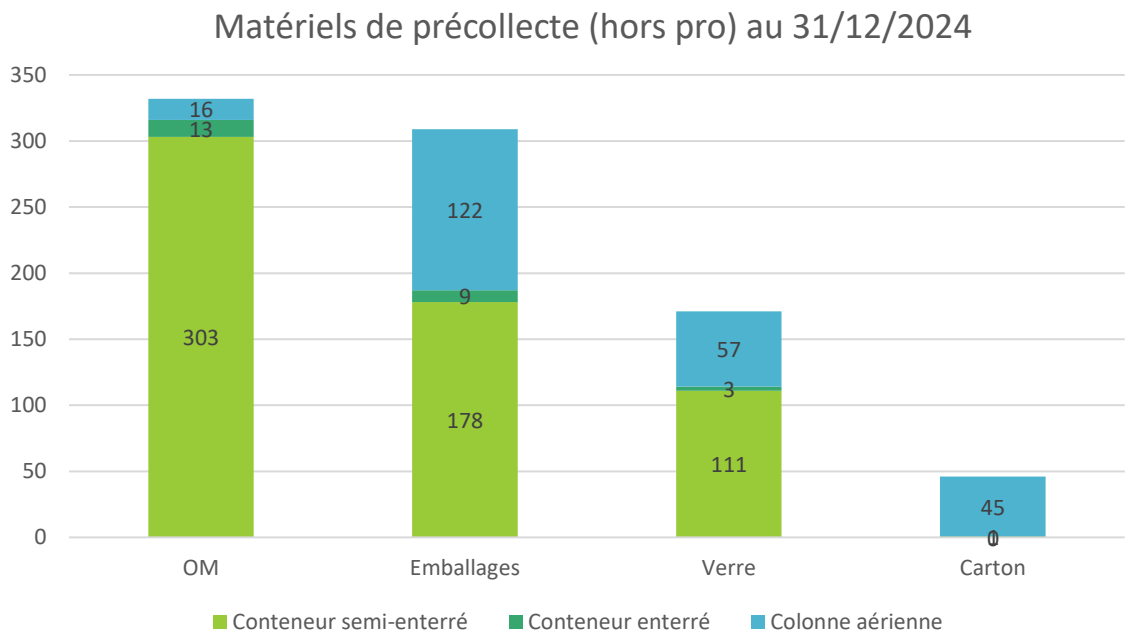

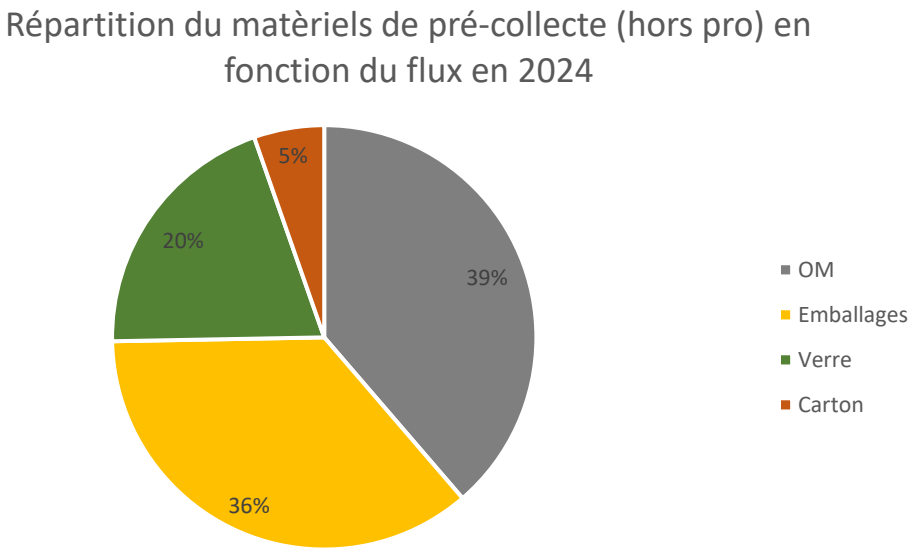

2. Maintenance

La régie SMICTOM Serre-Ponçon assure la gestion, la maintenance et le renouvellement des conteneurs (colonnes aériennes, conteneurs enterrés et semi-enterrés).

Les agents du service de la régie SMICTOM Serre-Ponçon ayant en charge la maintenance des conteneurs interviennent sur ces derniers dès lors qu'un dysfonctionnement est signalé. En 2022, un logiciel d'automatisation de la société UNICO a été développé pour les chauffeurs et l'agent de maintenance. Chaque problème lié à la pré-collecte (ex. casse conteneur) est remonté en direct par les chauffeurs via une tablette connectée en 4G/WIFI.

Un seul véhicule est dédié à cette activité : MAN TGE, un camion plateau équipé d'une grue.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

3. Lutte contre les incivilités

Depuis de nombreuses années, une augmentation des dépôts à côté des conteneurs est constatée. La régie SMICTOM Serre-Ponçon a donc décidé d'assermenter des agents afin de relever les incivilités. Depuis 2018, les infractions constatées font l'objet d'un procès-verbal suivi d'une facture envoyée au contrevenant.

5 agents assermentés afin de constater les dépôts sauvages

114 verbalisations émises

4. Lavage des conteneurs

Les campagnes de lavage sont planifiées au printemps et à l'automne. La régie SMICTOM Serre-Ponçon lave chacun de ses conteneurs d'ordures ménagères et de multimatériaux deux fois par an, en gestion directe avec une unité de lavage.

5. Tournées terrain

Les agents effectuent des tournées hebdomadaires ou journalières sur les PAV pour estimer les taux de remplissage dans le but d'optimiser les tournées de collecte. Par la même occasion, ils ramassent les dépôts au sol et les petits encombrants. A noter, la gestion des encombrants relève de la propreté urbaine, compétence des communes. Depuis 2023, les agents sont équipés de tablettes informatiques permettant de remonter en temps réel les données collectées et de déclarer des incidents sur le matériel de pré-collecte ou des incivilités.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

La collecte

7 Poids lourds
4 Flux collectés

7 065 Tonnes collectées (OMr + Multimatériaux + verre)

271 kg/an/habitant permanent d'OMr
85 kg/an/habitant permanent de Multimatériaux
64 kg/an/habitant permanent de verre

La collecte est assurée en régie pour l'ensemble du territoire pour les quatre flux : ordures ménagères résiduelles (OMr), multimatériaux, verre et cartons. L'équipe de collecte est composée de 7 chauffeurs dont 3 qui participent au lavage des conteneurs. Les fréquences de collecte des différents flux sont ajustées en fonction des saisons et des lieux, dans l'objectif d'optimiser au mieux les tournées (durées, distances, impact environnemental) et de minimiser les débordements.

1. Parc de véhicules poids lourds

L'entretien et les pannes de la flotte des poids lourds ont coûté 158 360 € pour 111 791 km soit une augmentation du coût en € / km (1,42 € / km).

TYPE DE VEHICULE	IMMATRICU-LATION	DATE DE MISE EN SERVICE	MARQUE	TOTAL de KM 2024	Coût des pannes	Pannes principales	€ / km
BOM - manjot 4	FM-759-LC	18/12/19	MAN	20 792	22 365 €	Entretien, Pneumatique, hydraulique, VGP	1,1 €
BOM - manjot 5	FM-549-LC	18/12/19	MAN	19 379	23 998 €	Entretien, Pneumatique, hydraulique, VGP, crochet	1,2 €
BOM - manjot 3	EJ-912-NT	26/01/17	SCANIA	9 843	26 329 €	Entretien, Pneumatique, VGP, hydraulique	2,7 €
BOM - manjot 1	GK-063-BD	18/10/22	MAN	17 624	15 032 €	Entretien, Pneumatique, VGP, hydraulique, réservoir carburant	0,9 €
BOM - manjot 2	CF-200-ZM	05/06/12	RENAULT	9 725	35 028 €	Entretien, Pneumatique, VGP + pelle de compactage changée	3,6 €
BOM - manjot 6	CC-337-SK	25/04/06	SCANIA	7 134	19 204 €	Entretien, Pneumatique, hydraulique, VGP	2,7 €
DI	FM-896-LA	18/12/19	MAN	27 294	16 404 €	Entretien, Pneumatique, hydraulique, VGP	0,6 €
Pièces communes				0	27 522 €		
			TOTAL	111 791	158 360 €		1,42 €

2. Ordures ménagères résiduelles (OMr)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en camion « type BOM » grue sur les PAV.

Tonnages

En 2024, 4 564 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées. Ce tonnage comprend également les déchets de dessablages des stations d'épuration (STEP) du territoire jusqu'en septembre 2024. Après cette date, une collecte spécifique a été mise en place. Cela représente 271 kg/an/habitant permanent et 169 kg/an/habitant DGF.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Evolution

Par rapport à 2023, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont baissé de 31 tonnes (-0,7%). Depuis 2010, la quantité d'OMr produite par habitant a diminué de 47%.

D'autre part, les tonnages d'OMr de la saison estivale ont augmenté de 4% par rapport à 2023. Et ceux de la saison hivernale ont baissé de 1%.

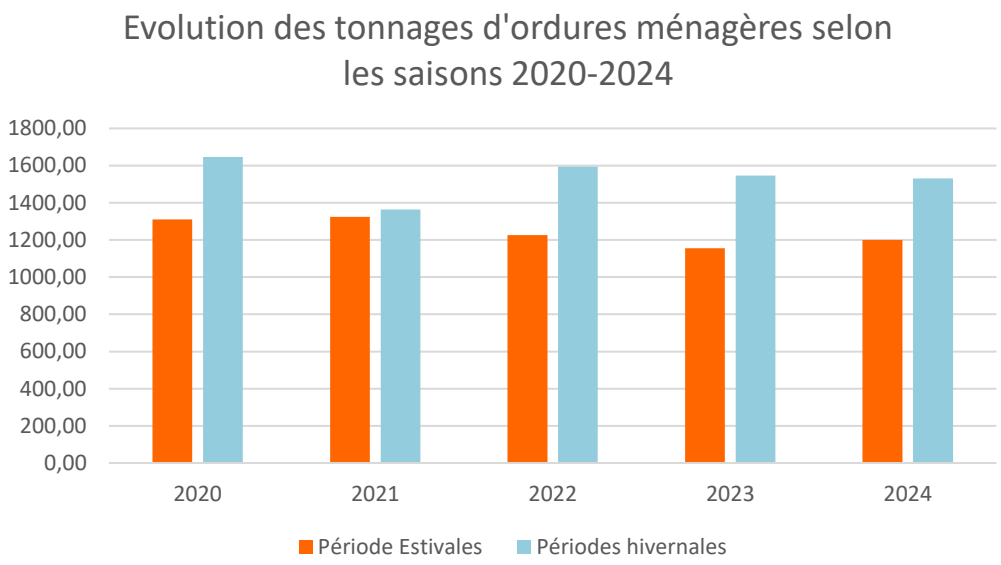

Exutoires

Les ordures ménagères résiduelles sont enfouies sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pralong. Cette installation est également exploitée en direct par la régie SMICTOM Serre-Ponçon. Elles sont compactées et saupoudrées de terre journalièrement.

3. Multimatériaux

La collecte des emballages et papiers en mélange (aussi appelé « multimatériaux ») est en vigueur sur notre territoire depuis 2010. Tous les points d'apports volontaires sont équipés d'au moins un conteneur emballage/papier permettant l'accès au tri sélectif à l'ensemble des usagers. L'extension des consignes de tri a été instaurée sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes en 2019. Lorsque les déchets ne sont pas conformes aux règles de tri (ex. textiles, bois, D3E, etc.), ils sont considérés comme des refus de tri. Le traitement et l'élimination de ces refus de tri ont un impact financier pour la collectivité, c'est pourquoi il est important de maintenir ce taux de refus le plus bas possible.

Tonnages

En 2024, le tonnage de multimatériaux est de 1 425 tonnes. Cela représente 85 kg/an/habitant permanent et 53 kg/an/habitant DGF.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Evolution

Les tonnages de multimatériaux ont augmenté de 71 tonnes (+5,3%) entre 2023 et 2024, et de 208 tonnes depuis l'extension des consignes de tri en 2019. Concernant les taux de refus de tri, ceux-ci ont atteint un pic en 2023 avec 24,9% pour ensuite diminuer en 2024 et atteindre 21,9%.

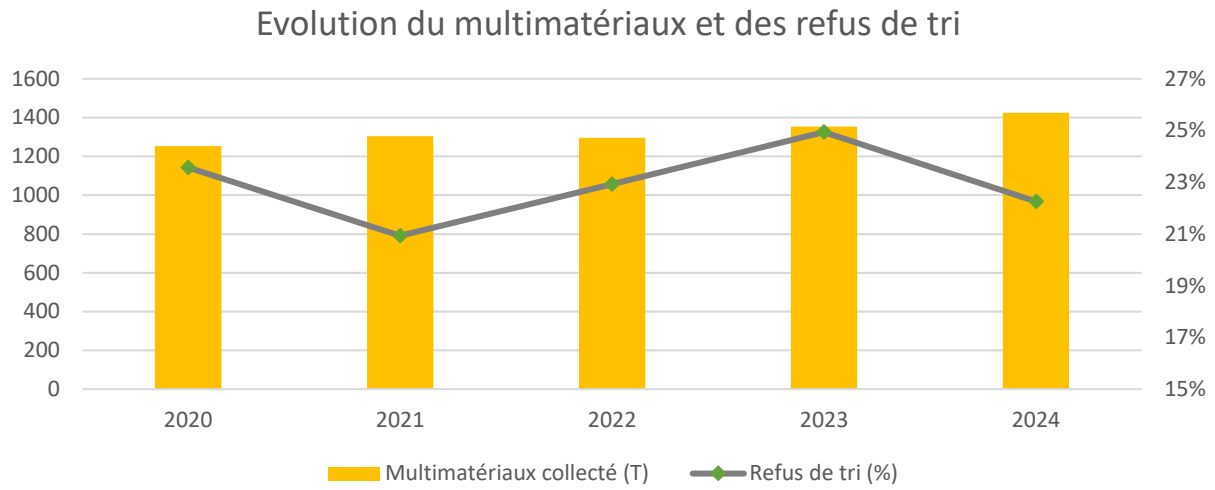

Exutoires

Les déchets multimatériaux sont amenés au centre de tri de Manosque pour y être triés et stockés en balle. Les refus de tri quant à eux, sont valorisés en combustibles solides de récupération (CSR) depuis 2022.

4. Verre

La collecte du verre est effectuée par camion type « ampliroll » et benne. 62% des points d'apport volontaire (hors pro) sont équipés d'un conteneur à verre.

Tonnages

En 2024, 1 076 tonnes de verre ont été collectées sur le territoire de la CCSP. Cela représente 64 kg/an/habitant permanent et 40 kg/an/habitant DGF.

Evolution

Par rapport à 2023, les tonnages de verre ont augmenté de 36 tonnes, soit une hausse de 3,5%.

Exutoires

Les bennes de verre sont transférées dans une semi sur la plateforme de VEOLIA à Manosque pour être recyclées à la verrerie du Languedoc (34).

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

5. Cartons

Jusqu'en août 2024, les cartons étaient collectés en même temps que les tournées du multimatériaux (emballages). Ils étaient ensuite transférés dans la semi « emballages » en partance vers le centre de tri de Manosque.

A partir de septembre 2024, une collecte spécifique dédiée aux cartons a été remise en place pour des raisons techniques.

Tonnages

En 2024, près de 29 tonnes de cartons ont été collectées sur le territoire par le biais d'une collecte spécifique. De plus, la part des cartons dans le multimatériaux est de 9,3%, soit environ 133 tonnes.

Evolution

Les tonnages ont augmenté de 21 tonnes par rapport à 2023, soit une hausse de 275% en raison de la remise en place de la collecte spécifique des cartons qui n'avait pas eu lieu en 2023.

Exutoires

Selon le mode de collecte, les cartons sont emmenés soit au centre de Manosque, soit au centre de tri du Beynon.

6. Evolution des tonnages collectés

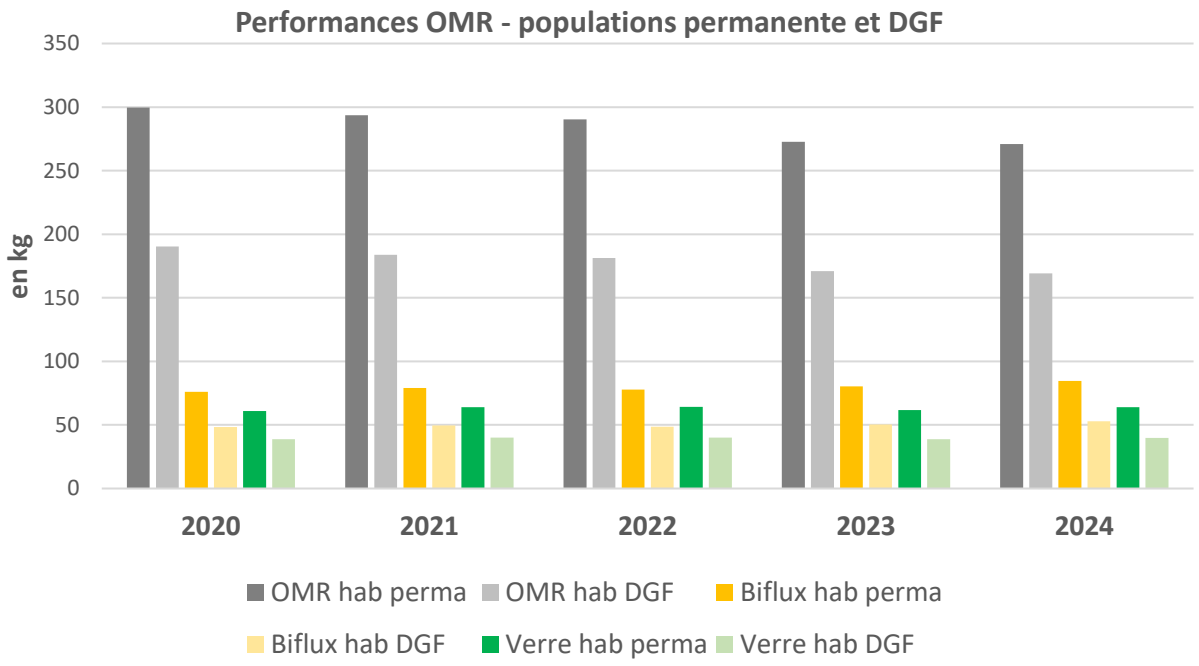

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Les déchèteries

Déchèterie	2	Déchèteries
	11	Filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP)
	4 108	Tonnes de déchets (hors gravats)
	244	kg/an/habitant permanent

La régie SMICTOM Serre-Ponçon gère deux déchèteries : une à Embrun et une à Savines-le-Lac. Pour garantir un service de proximité aux habitants de la commune de Chorges, les caturiges sont orientés vers la déchèterie de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) avec laquelle la régie SMICTOM Serre-Ponçon a convenu d'une convention d'utilisation.

1. Accueil aux usagers

Déchèterie de Pralong à Embrun

La déchèterie d'Embrun est située sur la zone d'activité de Pralong, à Embrun (05200).

Elle est très fortement fréquentée notamment en période estivale avec environ 200 passages/ jour.

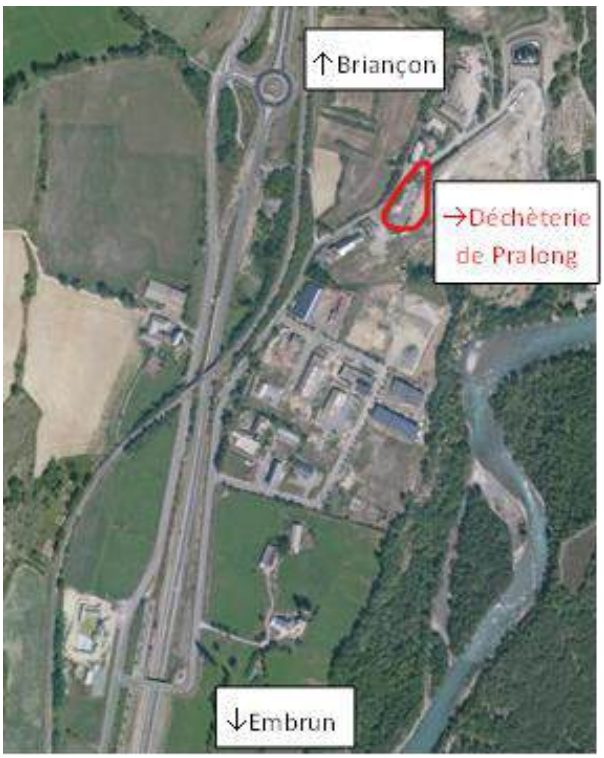

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Depuis 2023, les horaires d'ouverture de la déchèterie sont fixes. La déchèterie est désormais ouverte toute l'année de la manière suivante :

EMBRUN	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h – 12h	Fermée	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h	8h – 12h
Après-midi	14h – 17h		14h – 17h	14h – 17h	14h – 17h	14h – 17h	Fermée

Déchèterie de la Paroisse à Savines-le-Lac

La déchèterie de Savines-le-Lac est située sur la zone d'activité de la Paroisse, à Savines-le-Lac (05160).

La déchèterie est isolée et moins fréquentée que celle d'Embrun.

Depuis 2023, les horaires d'ouverture de la déchèterie sont fixes. La déchèterie est désormais ouverte toute l'année de la manière suivante :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h-12h	8h-12h	8h-12h	Fermée	8h-12h	8h-12h	Fermée

2. Filières en déchèteries et exutoires

Filières de bas de quai

En 2024, il y a 10 filières de bas de quai :

Catégories de déchets	Eco-organisme (si filière REP)	Transport	Traitement
Pneumatiques	ALIAPUR	TFM Pneus	Recyclage
Déchets Verts	-	PAPREC	Compostage
Encombrants	-	Régie SMICTOM Serre-Ponçon	Enfouissement ISDND de Pralong
Cartons Bruns	CITEO	VEOLIA	Recyclage
Gravats	-	Régie SMICTOM Serre-Ponçon	Enfouissement ISDND de Pralong
Mobilier, jouets, brico jardin	ECOMAISON	VEOLIA	Recyclage
Bois	-	PAPREC	Recyclage
Métaux	-	LELIEVRE RECYCLAGE	Recyclage
Plastiques durs	Multi-REP	-	Recyclage
Plâtre	VALOBAT	VEOLIA VALOBAT	Recyclage

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Filières de haut de quai

Il y a 17 filières de haut de quai :

Catégories de déchets	Eco-organisme (si filière REP)	Transport	Traitement
Batterie	-	LELIEVRE RECYCLAGE	Recyclage
Lampes et tubes fluorescents	ECOSYSTEM	VEOLIA	Recyclage
D3E – Déchets Electroniques, Electroménagers, et Electriques	ECOSYSTEM	VEOLIA	Recyclage
Piles	COREPILE	VEOLIA	Recyclage
Cartouches d'encre	LVL	Transporteur JEFCO	Réemploi/réutilisation
Huile Moteur	-	FAURE COLLECTE	Recyclage
Huiles Alimentaires usagées	-	OLEOVIA	Biocarburant
Déchets dangereux : Acides, Solvants, Aérosols, EVS, Pâteux, comburants, filtre à huile, Autres liquides, Phytosanitaires	ECO-DDS	SPUR	Incinération avec récupération d'énergie
Déchets dangereux HORS ECO-DDS	-	SPUR	Incinération avec récupération d'énergie
Textile	RE-FASHION (ex ECO-TLC)	Les Fils d'Ariane	Réemploi/réutilisation
DASRI	DASTRI	-	Incinération avec récupération d'énergie
Chalet du réemploi	-	Ressourcerie de Pralong	Réemploi/réutilisation
Articles de sport et loisir	ECOLOGIC	TRIALP	Recyclage
Articles de brico jardin thermiques	ECOLOGIC	TRIALP	Recyclage
Menuiseries	VALOBAT	VALORSOL	Recyclage
Laines de verre	VALOBAT	PAPREC	Recyclage
Laines de roche	VALOBAT	PAPREC	Recyclage

3. Tonnages des déchèteries

En 2024, 4 108 tonnes (hors gravats) de déchets ont été réceptionnées en déchèteries, tonnage en hausse par rapport à 2023 (+7%).

Les déchets recueillis sur la déchèterie de l'Avançon (Convention CCSP/CCSPVA destinée aux habitants de Chorges) ne sont pas présentés dans ce rapport.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

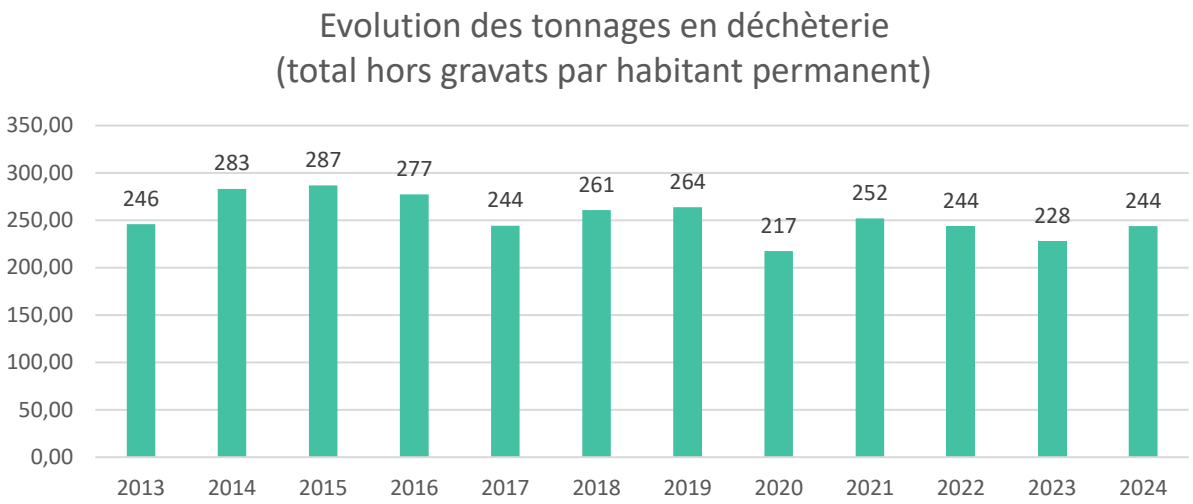

Les déchets les plus apportés en déchèterie en 2024 sont les déchets verts (21%), les gravats (14%), les encombrants (14%) et le bois (12%).

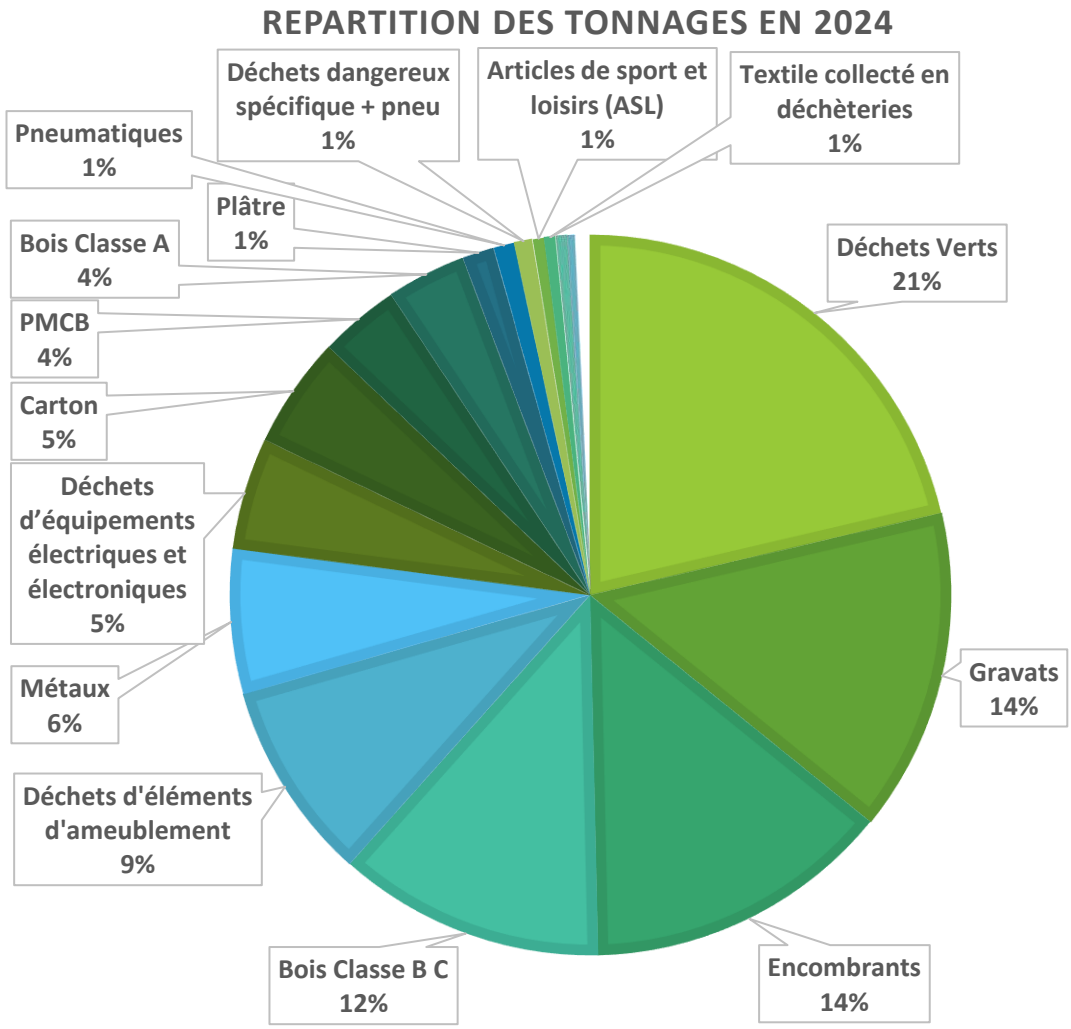

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

4. Les coûts d'exploitation

En 2024, les principaux coûts d'exploitation sont imputables, comme l'année précédente, à l'enfouissement des encombrants et au traitement des déchets verts. Mais cette année, ils sont également imputables à la filière bois, qui représente exceptionnellement une part plus importante que les encombrants. Cette évolution concernant la filière bois vient en partie de l'évolution des consignes de tri suite à la mise en place de la filière des déchets du bâtiment (filière Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment, PMCB), ainsi que d'un soutien financier moins important suite à cette évolution. De plus, le prestataire en charge de cette filière a été changé en cours d'année. Cet écart devrait être rattrapé en partie en 2025.

Une augmentation des coûts de la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) (hors filière REP) est à noter : les tonnages de DDS hors filière REP ont augmenté en 2024, augmentant ainsi les dépenses associées.

A l'inverse, il y a eu en 2024, une diminution des coûts de la filière plâtre, due à la prise en charge de cette filière par la REP PMCB à partir de mi-2024.

Pour la filière carton, l'optimisation du remplissage des bennes en déchèterie grâce au Packmat (engin compacteur) a permis une diminution des coûts de cette filière.

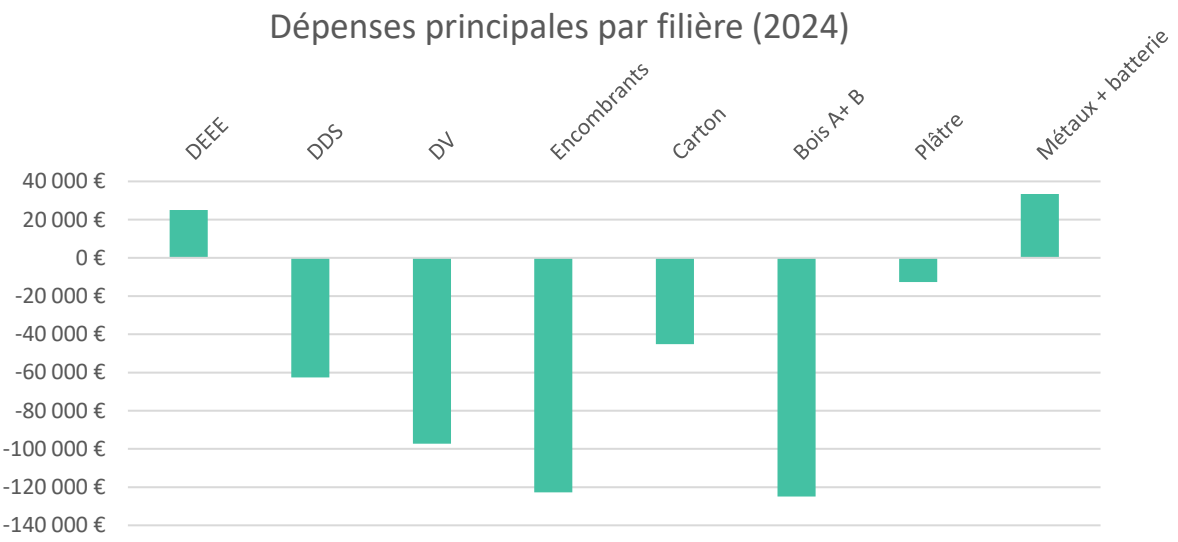

5. La fréquentation

Depuis 2021, la fréquentation n'est plus comptabilisée en raison d'une boucle magnétique endommagée. D'après les agents de déchèterie, la fréquentation estimée n'a pas diminué.

En 2020, 40 182 véhicules ont été accueillis.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Le traitement des déchets : L'ISDND

2009	Date d'ouverture
2020	Reprise en gestion directe par la régie SMICTOM Serre-Ponçon
5 410	Tonnes enfouies en 2024
26 m³	D'envols ramassés

Depuis le 1er avril 2020 la gestion de l'ISDND de Pralong a été reprise en gestion directe par la régie SMICTOM Serre-Ponçon après une gestion privée depuis son ouverture. Le rapport d'activité de l'ISDND de Pralong 2024 détaille les missions spécifiques liées à l'enfouissement des déchets.

1. Déchets pris en charge

Les déchets pris en charge sur l'ISDND de Pralong sont les suivants :

Type de déchets	Provenance
Encombrants	Déchèteries d'Embrun et de Savines-le-Lac
Ordures ménagères résiduelles	Territoire de la CCSP
Déchets de Voiries	Commune d'Embrun
DAE (Déchets d'activité économique)	Déchets agricoles hors filières de recyclage
Sables souillés	CCSP
Déchets de dégrillages	STEP de Chorges, Embrun et Les Orres

2. Les tonnages enfouis

En 2024, 5 410 tonnes ont été enfouies sur le site de Pralong, soit une baisse de 6,7% par rapport à 2023. Les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire représentent 85% de ce tonnage enfoui. Les déchets de dégrillages et dessablages sont collectés avec les ordures ménagères jusqu'en septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères	4293	4072	4026	3894	4871	4646	4608
Encombrants	1177	1233	1008	1107	1001	796	668
DAE	155	182	171	195	182	181	2
Déchets de VOIRIE	147	96	136	92	100	156	120
STEP	60	56	62	58	32	0	13
Refus de TRI	257	91	295	0	0	0	0
Tonnages extérieurs	1319	0	0	0	0	22	0
TOTAL	**7408**	**5731**	**5699**	**5346**	**6187**	**5801**	**5410**

3. Evolution

Entre 2023 et 2024, de nouvelles filières ont été installées en déchèterie avec l'arrivée de la REP PMCB et ont eu un impact direct sur le tonnage des encombrants (-127 tonnes). De plus, une baisse des déchets d'activité économique (DAE) a pu être observée, cela s'explique principalement par l'arrêt de l'acceptation des bennes de Super U en raison de l'absence de caractérisation de leurs déchets.

Conformément à l'article 18 de l'arrêté préfectoral, un relevé topographique de la surface et du volume occupé par les déchets est effectué chaque année. Entre le 18/12/2023 et le 11/12/2024, 6 425 m^3 de déchets ont été apportés sur le site (mesure effectuée par un géomètre expert). Il reste un vide de fouille disponible au 11/12/2024 de 36 900 m^3.

4. Traitement du biogaz

La dégradation dans le temps du déchet produit des gaz (CH_4, CO, …) appelés biogaz. Depuis fin 2019, la chaudière de valorisation est à l'arrêt pour des raisons techniques.

La torchère, d'une capacité de 150 m^3 située Nord-Est du site, est louée et entretenue via la société GRS Valtech. Elle a fonctionné 8 383 heures en 2024 (soit 96% d'utilisation). Les « arrêts torchère » sont surtout liés à des pannes de la torchère et à quelques coupures générales de courant. Dès le mois de février, le débit de la torchère a été baissé à 90 m^3/h. Elle a donc brûlé sur l'année 2024, 756 861 m^3 de biogaz.

5. Traitement des lixiviats

En 2024, 2 702 tonnes de lixiviats ont été traitées. Le transport et le traitement des lixiviats ont coûté près de 195 000 €TTC.

Selon le calcul du bilan hydrique sur l'année 2024, la production de lixiviats du site s'élève à environ 3 129 m^3 contre 3 378 m^3 en 2023.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Le volume réellement collecté dépend des éléments suivants :

- Les conditions météorologiques réellement rencontrées ;
- Le volume de lixiviats qui sera réinjecté dans les différentes zones ;
- La rétention qui s'opère au sein du massif de déchets ;
- L'incertitude sur l'estimation de l'évapotranspiration ;
- Le volume de lixiviats situé au sein du massif de déchet au démarrage de l'année considérée ;
- Les éventuels dysfonctionnements en cours d'exploitation.

La régie SMICTOM Serre-Ponçon a estimé le volume pompé sur 2024 à 3 961 m^3 pour un volume traité de 2 702 m^3 sachant que le bassin de stockage est rempli à 70% au 31/12/2024. Les écarts entre les résultats du bilan hydrique et la réalité s'expliquent principalement par le stock de lixiviats présent au sein du massif de déchet.

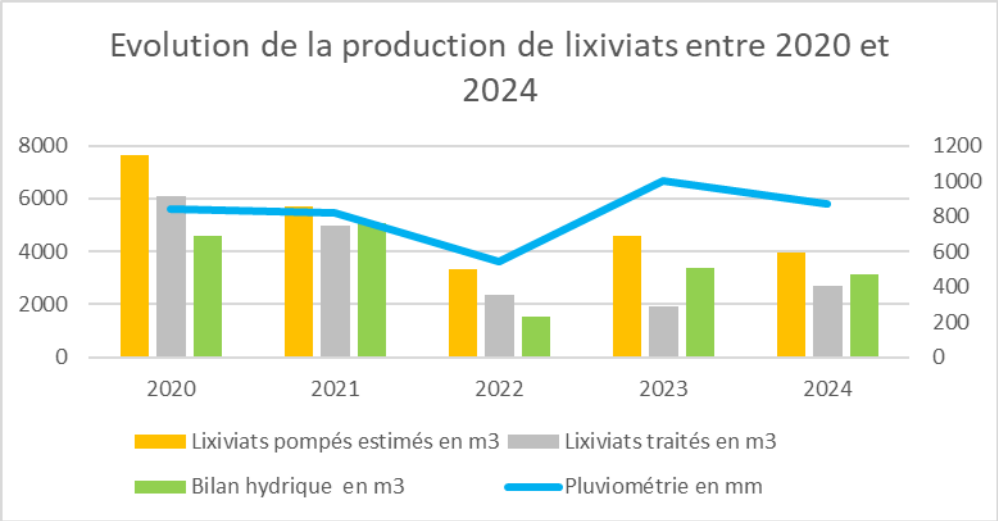

6. La surveillance de site

Afin de garantir l'absence de nuisances environnementales, des analyses de surveillance sont pratiquées régulièrement.

Effluent /rejet	Fréquence d'analyse	Résultats
Eaux de ruissellement	Trimestrielle	Conformes à la réglementation
Eaux souterraines	Biannuelle	Conformes à la réglementation
Biogaz torchère	1 fois par an	Conformes à la réglementation
Les lixiviats (jus de déchet)	Trimestrielle	Conformes à la réglementation

Nuisances visuelles

En 2024, l'opérateur du site a ramassé les envols sur environ 28,5 heures pour un volume total ramassé de 26 m^3. En complément de ce ramassage régulier plusieurs campagnes de ramassage d'envols ont été organisées en 2024 avec l'ensemble du personnel du SMICTOM.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Afin de limiter les envols, la zone d'exploitation est limitée en surface et est régulièrement recouverte de matériaux d'exploitation. En 2024, les matériaux d'exploitation (talus + saupoudrage) représentent un tonnage de 1 452 tonnes.

Contrôles

Des inspections inopinées du site ont eu lieux en 2024 (inspection du site et des analyses par la DREAL ; contrôle du rejet de la torchère par l'APAVE). Les résultats de ces inspections sont sans objet.

7. Travaux et aménagements

Plusieurs travaux et aménagements ont été réalisés :

Logiciel « Truckflow »	L'acquisition d'un nouveau logiciel sur le pont bascule, permet dorénavant d'envoyer automatiquement les données de pesées sur le RNDTS.
Réfection du réseau biogaz	L'entreprise L.E.S a refait le talus et le réseau biogaz sur 70m de long. Les bergaspirs et les colliers ont été changés pour limiter les fuites de biogaz. Chaque année, une reprise partielle du réseau est prévue.
Installation d'une caméra thermique	Une caméra thermique a été installée sur la zone d'exploitation en juillet afin d'alerter rapidement en cas d'incendie. C'est la société Securitas Technology qui est en charge du contrat de maintenance. Une alarme de télésurveillance permet d'appeler les astreintes en cas de déclenchement d'une température supérieure à 180°C la nuit.
Travaux bassins ERI	En 2023, la crue du Bramafan a emporté le chemin d'accès aux bassins ERI et le torrent est passé dans les bassins, en affouillant le pied de talus de l'ISDND. Les bassins ont été vidés, nettoyés et étanchéifiés. Le chemin d'accès a été reprofilé. La digue et le pied de talus ont été entièrement refaits. La cuve de secours du bassin à lixiviats a été repositionnée sur une petite dalle béton. Il restera à poser l'armoire électrique et à raccorder la pompe.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Le traitement des déchets : Taux de valorisation

53 ,6 % Taux de valorisation DMA (hors gravats) en 2024
+ 7,5 % Evolution entre 2023 et 2024

Le taux de valorisation des déchets est le rapport entre la quantité de déchets valorisés et la quantité totale de déchets produits. La valorisation est définie comme étant « le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie » (loi du 13 juillet 1992).

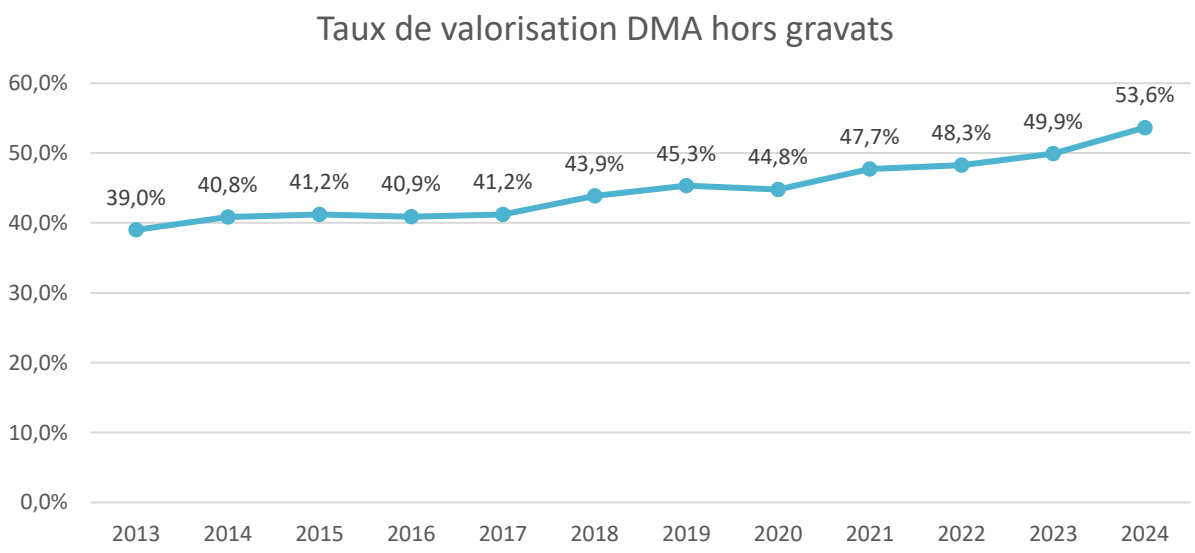

Le taux de valorisation des DMA (hors gravats) est globalement en augmentation depuis 2013, avec une évolution de 7,5% entre 2023 et 2024 pour atteindre un taux de 53,6% en 2024.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Partie 2
Les indicateurs économiques et financiers

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Les indicateurs financiers

5 033 322 €TTC	Dépenses de fonctionnement
5 510 353 €TTC	Recettes de fonctionnement
1 906 319 €TTC	Dépenses d'investissement
1 596 542 €TTC	Recettes d'investissement
3 670 088 €TTC	TEOM
349 054 €TTC	RSEOM
677 003 €TTC	Soutiens éco-organisme
106 244 €TTC	Rachats matières

1. Le financement du service public

La TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour financer la gestion des déchets sur son territoire, la régie SMICTOM Serre-Ponçon perçoit le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par l'intermédiaire du budget général de la Communauté de communes.

La TEOM est une taxe prélevée sur la taxe foncière qui s'applique à toute propriété bâtie soumise à cette dernière. Elle est la principale source de financement du service de gestion des déchets.

En 2021, les élus ont voté la TEOM un taux de 11.50 %.

La RSEOM : redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

La régie SMICTOM Serre-Ponçon applique cette redevance spéciale depuis le 1er janvier 2001. Face à des quantités croissantes de déchets non ménagers, il s'agissait à la fois de respecter l'obligation réglementaire, de mettre en place une meilleure gestion du service d'élimination des déchets non ménagers et de faire prendre conscience aux producteurs de leur responsabilité en matière de déchets. Les montants de cette redevance sont fonction de la nature de l'activité exercée.

La facturation en déchèterie

L'accès aux déchèteries du territoire est gratuit, dans la limite de 1m^3 par semaine, et dans le périmètre d'une REP (PMCB, DEA, etc.). Pour les ménages et les professionnels, les dépôts supérieurs à ce volume sont facturés en fonction de la nature du déchet.

Matériaux	Tarifs € HT
Encombrants	30 € /m^3
Déchets verts	13 € /m^3

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Les soutiens et rachats matières

CITEO soutient les collectivités dans le financement de leur collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages.

Années	2024	Variation 2024/2023
Rachats matières	**106 243,87 €**	*17%*
Verre	*26 205,82 €*	*4%*
Multimatériaux	*45 484,39 €*	*46%*
Batterie/ferraille	*34 553,66 €*	*1%*
Soutiens	**677 002,63 €**	*151%*
ecodds	*2 417,00 €*	*19%*
Ecomobilier	*15 881,34 €*	*-19%*
Ecomobilier ress	*0,00 €*	*-100%*
Ecosystème	*25 073,11 €*	*34%*
Adivalor	*2 288,38 €*	*269%*
Valdelia	*1 443,60 €*	*-*
Citeo	*556 889,86 €*	*145%*

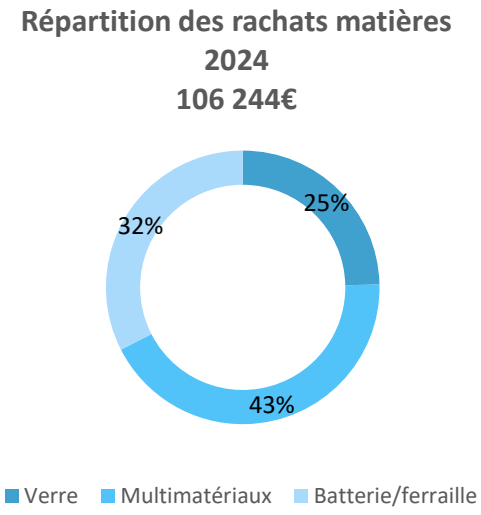

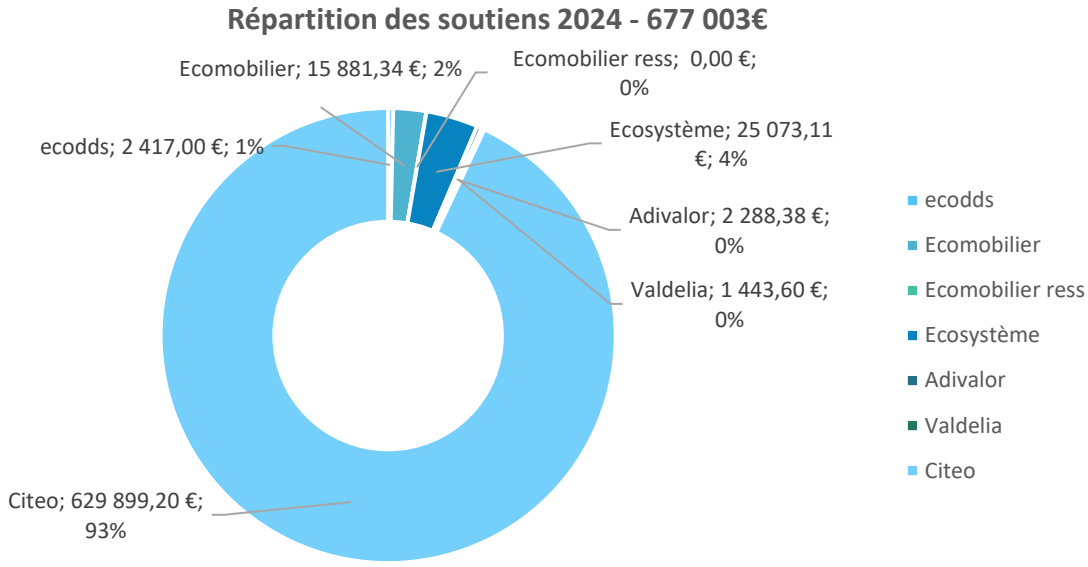

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Les subventions

Subventions de fonctionnement

Nature du programme	Financeur	Avancement	Subvention perçue en 2024
ASP aides aux postes Ressourcerie	Etat - Département		189 359 €
Aide au fonctionnement pour la Ressourcerie	Département- Région Sud		38 919 €
Programme de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)	Autre		73 009 €
Programme LIFE biodéchet	ADEME		15 469 €
Programme LIFE biodéchet	Région Sud		625 €
Total subventions de fonctionnement 2024			**128 022 €**

Subventions d'investissement

Nature du programme	Financeur	Avancement	Subvention perçue en 2024
Circuit pédagogique	Etat PAP RTE	Solde	50 000 €
Ressourcerie	Autre		20 000 €
Matériel de pré-collecte : Optimisation des fréquences de collecte	Région Sud	Solde	14 750 €
Matériel de pré-collecte : Densification des conteneurs de tri dans le cadre de la démarche "zéro déchet plastique en Région"	Etat / DETR 2020	Solde	8 163 €
Total subventions d'investissement 2024			**92 913 €**

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

2. Budget et coût du service

Dépenses et recettes de fonctionnement

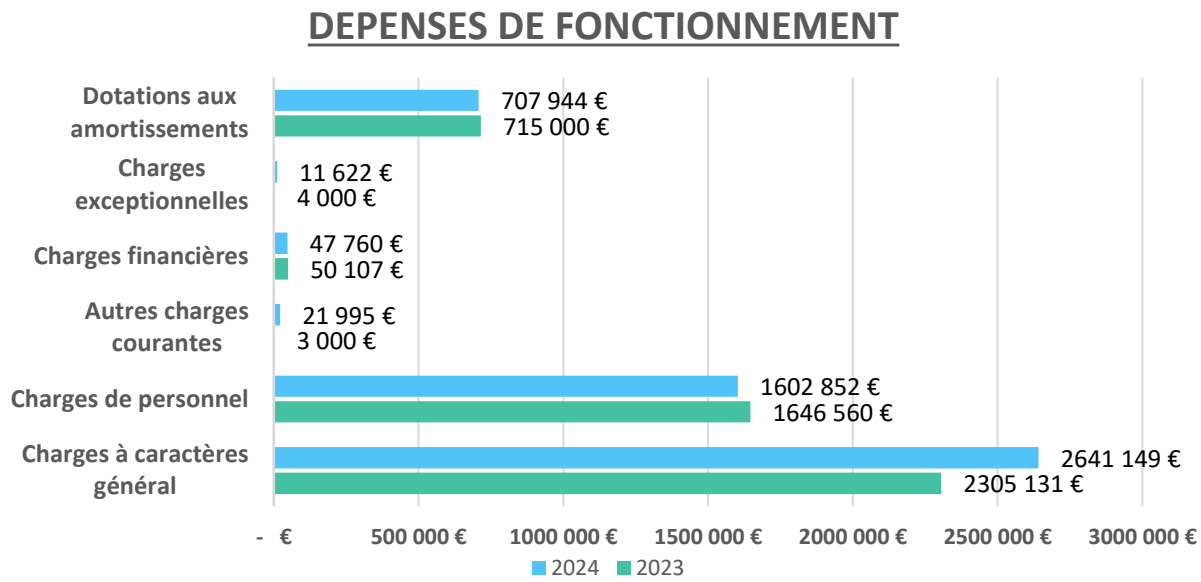

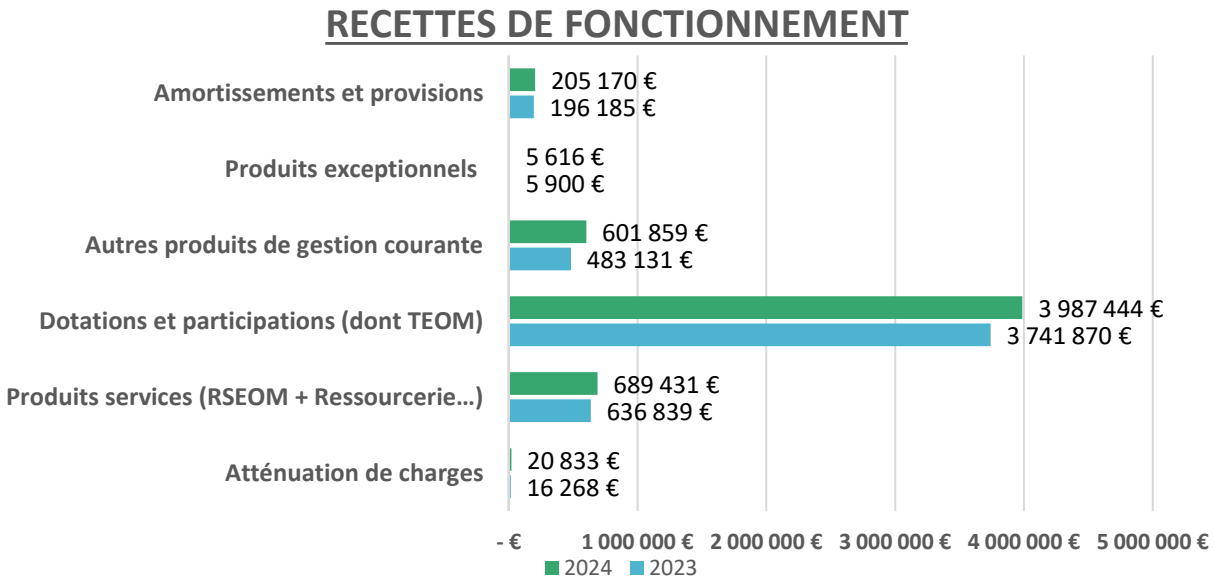

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Dépenses et recettes d'investissement

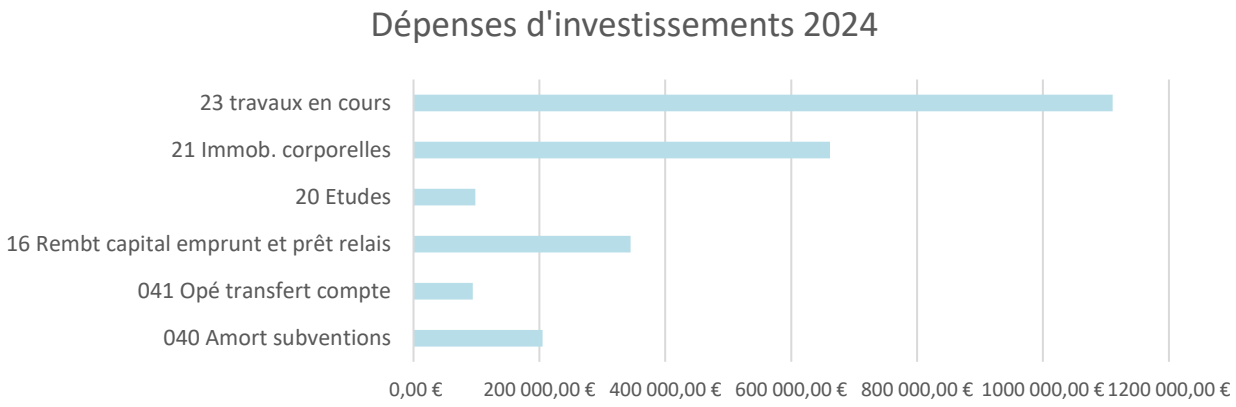

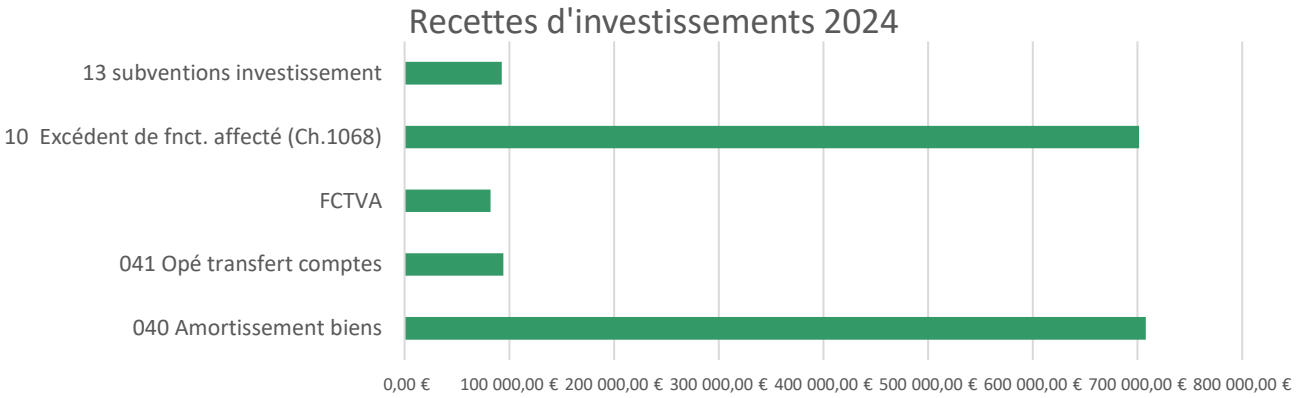

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Programmes d'investissements

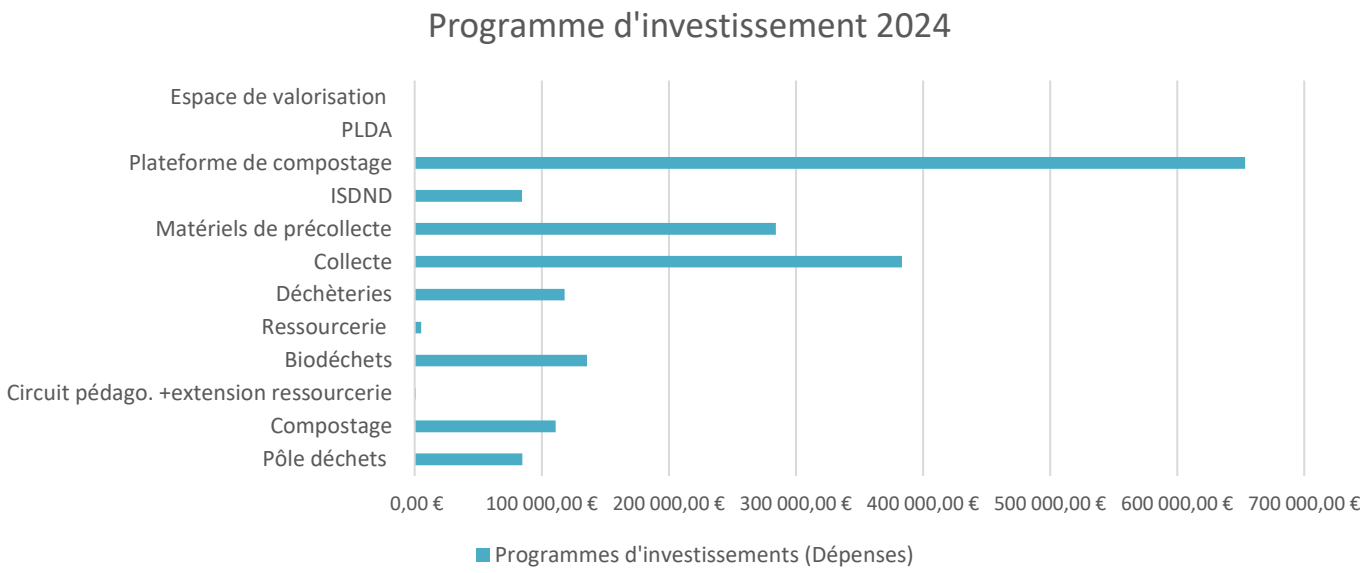

Prestations de services (marchés)

Prestataires	Objet du marché	Fin du marché	Montant TTC 2023	Montant TTC 2024	Variation 23-24
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2021-01 Lot 1. BOIS	31/12/2024	4 249 €	94 491 €	2123,7%
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2021-01 Lot 2. CARTON	31/12/2024	55 275 €	45 127 €	-18,4%
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2021-01 Lot 2. COMPACTEURS	31/12/2024	24 454 €	24 467 €	0,1%
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché M2021-01 Lot 4. PLATRE	31/12/2024	22 413 €	14 608 €	-34,8%
SPUR Environnement	Déchets Dangereux Marché M2021-01 Lot 3. DDS	31/12/2024	44 653 €	66 434 €	48,8%
CCSPVA	Conditions d'accès à la déchèterie d'Avançon	31/12/2020	150 252 €	136 921 €	-8,9%
ISDND : lixiviats	Traitement et transport Lixiviats	Annuel avec reconduction	100 329 €	193 688 €	93,1%
ISDND : torchère	Location torchère	Annuel avec reconduction	26 400 €	26 400 €	0,0%
PAPREC	Prestation d'évacuation des déchets verts	31/01/2024	97 575 €	97 310 €	-0,3%
PAPREC	Evacuation Bois classe A	Avenant	44 182 €	30 445 €	-31,1%
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché 2020-05 Lot 1 Multimatériaux	31/12/2024	559 121 €	546 226 €	-2,3%
ALPES ASSAINISSEMENT	Marché 2020-05 Lot 2 Verre	31/12/2024	33 537 €	34 975 €	4,3%

Entre 2023 et 2024, les prestations de service ont augmenté d'environ 5%.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

3. Coût des différents flux de déchets

Une annexe à ce rapport annuel sera réalisée une fois la matrice des coûts renseignée. Elle comprendra le coût aidé du service public, ainsi que le coût des différents flux ramenés à la tonne.

4. Budget Ressourcerie

Dépenses

BUDGET	2021	2022	2023	2024
Dépenses	**271 571 €**	**311 165 €**	**349 638 €**	**389 260 €**
Gestion courante	*26 251 €*	*15 377 €*	*22 970 €*	*29 986 €*
Charges de personnel	*245 320 €*	*295 788 €*	*326 668 €*	*359 274 €*

Comme les années précédentes, les charges de personnel représentent plus de 90 % des charges de fonctionnement.

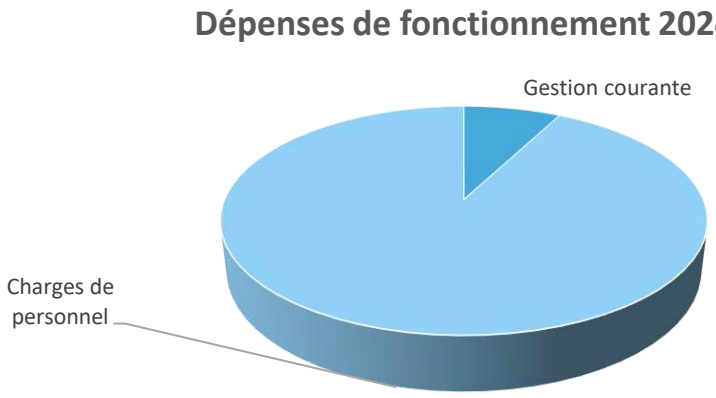

Recettes

La majeure partie des recettes de la Ressourcerie 2024 proviennent des aides au retour à l'emploi ainsi que des ventes de produits.

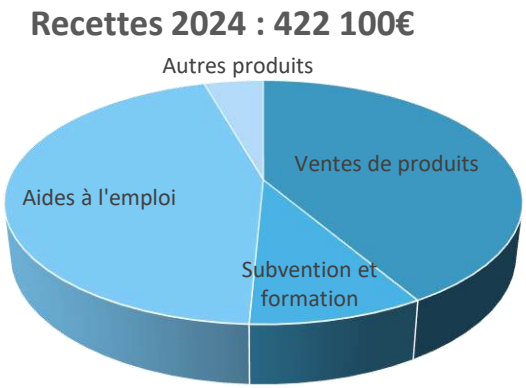

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Partie 3
Réalisations 2024
& Projets 2025

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Réalisations 2024 et projets 2025

1. Création d'une plateforme de compostage et déplacement de la plateforme d'exploitation

Les travaux de création d'une plateforme de compostage ont débuté fin 2024. Cette plateforme a pour but de traiter les biodéchets issus de la collecte ainsi que les déchets verts issus des déchèteries afin de les valoriser en compost.

Cette plateforme étant implantée sur l'ancienne plateforme d'exploitation, celle-ci a été déplacée sur l'ancienne ISDI, dans la continuité de la plateforme de compostage. Cette plateforme d'exploitation intègre des vestiaires, un tunnel permettant de garer les camions de collecte, une zone de stockage des bennes ainsi qu'une future aire de lavage.

Les travaux ont pris fin en avril 2025.

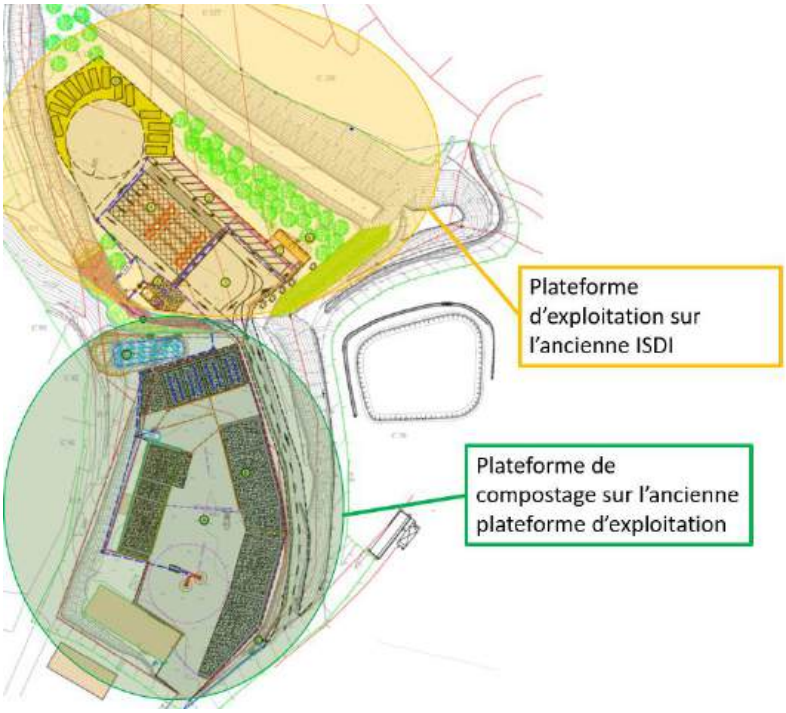

Ci-dessous, la plateforme de compostage à gauche, et la plateforme d'exploitation à droite.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

2. Déchèteries

Travaux à la déchèterie de Pralong :

En 2024, des travaux ont été réalisés à la déchèterie de Pralong. Ces travaux, subventionnés par la Région Sud dans le cadre du programme Nos Territoires d'Abord, ont permis de poser de l'enrobé sur l'ensemble du bas de quais de la déchèterie de Pralong, et de modifier les gardes corps en haut de quais pour permettre l'utilisation du Packmat (suppression des blocs béton et pose de garde-corps).

Rouleau compacteur mobile Packmat :

La régie SMICTOM Serre-Ponçon a fait l'acquisition d'un rouleau compacteur mobile (Packmat) pour la déchèterie de Pralong. Cet engin est destiné à améliorer le remplissage des bennes de déchèterie par un tassage optimal des déchets. Cet achat a été subventionné par la Région Sud dans le cadre du programme Nos Territoires d'Abord.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

Mise en place de la REP PMCB

Depuis mi-2024, la filière à responsabilité élargie des producteurs des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB) a été mise en place sur les déchèteries du territoire. Ce système de gestion des déchets prévoit que les metteurs sur le marché de produits du bâtiment prennent en charge financièrement leur traitement et leur valorisation en fin de vie.

Avec l'arrivée de cette filière, de nouveaux flux ont fait leur apparition sur nos déchèteries comme les laines de verre, les laines de roches, les menuiseries vitrées et les plastiques durs (seul flux qui n'est pas présent sur la déchèterie de Savines-le-Lac). D'autres flux déjà existant sont désormais pris en charge par cette filière, comme le plâtre par exemple.

3. Mise en place d'une collecte séparée des biodéchets

Le déploiement des composteurs grutables dédiés à la collecte séparée des biodéchets a pu être lancé au printemps 2025, une fois que la plateforme de compostage a été construite. Cette collecte sera déployée sur les zones de forte production de biodéchets alimentaires et de faible disponibilité foncière non gérables en compostage partagé, c'est-à-dire autour de l'axe de la RN94 et en station. Les biodéchets ainsi collectés seront traités directement sur la plateforme de compostage de Pralong.

4. Projet d'agrandissement des ateliers de la Ressourcerie

Un projet d'agrandissement de l'atelier bois et de l'atelier électronique a été initié en 2024. Grâce aux subventions à hauteur de 80% de l'ADEME, de la Région Sud et de l'éco-organisme ECOLOGIC, il permettra d'agrandir la surface de ces ateliers de 40m² et d'inclure une activité de sablage pour l'atelier bois.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-202507156-DE

RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Ce rapport annuel 2024 est établi conformément aux dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 (Article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales) relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il est établi à destination de l'ensemble de ses communes et habitants.

Présenté en Conseil d'exploitation, puis en Conseil Communautaire, il fait l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres, par l'intermédiaire de son conseil municipal.

Régie SMICTOM Serre-Ponçon
20 route du Bramafan
05200 EMBRUN
http://www.ccserreponcon.com